CHARBONNERIE ST LAURENT INC
Nuageux avec quelques chutes de neige suivies de périodes ensoleillées. Plus froid. Minimum et maximum 30 et 35.
La meilleure huile 374 6221 Le meilleur service

LE NOUVELLISTE

50e année, No 80 — Edition Victoriaville, mardi 3 février 1970 — Dix cents

ROBES Vanité
313 DES FORGES TROIS RIVIERES 374 5914

Franc... Parler

● VICTORIAVILLE (R.L.) — M. Louis Chantigny, haut-commissaire au sport sera le conférencier lors d'un souper mixte du club Lions de Victoriaville, dimanche le 8 mars. Précédant ce souper, une réception civique aura lieu à l'hôtel de ville de Victoriaville. Le maire et les conseillers, le personnel du service des loisirs de même que les membres de la CML participeront à la réception.

● C'est aujourd'hui à 17 heures qu'aura lieu l'ouverture officielle des nouveaux locaux du service des loisirs de la ville de Victoriaville.

● L'atelier de théâtre du CEGEP a remporté, en fin de semaine, un beau succès avec la pièce de Marcel Dubé. Félicitations à toute l'équipe, particulièrement à M. Fonséca, directeur de la mise en scène et à son assistante Mlle Raymonde Provencher.

● La Société des Artisans organise un concours. Quelques étudiants du CEGEP Victoriaville ont l'intention d'y participer. Il s'agit de bâtir un texte de 15 à 20 pages sur "ma carrière dans l'économie". $100 est remis au lauréal de chaque collège et $500 au lauréat provincial.

● Le CEGEP a fixé à 100 son objectif en vue de la clinique de donneurs de sang, mercredi et jeudi les 11 et 12 février.

● Les finissants de CEGEP 11 souligneront la fin de leurs études collégiales par plusieurs manifestations. Un conseil des finissants, présidé par Laurent Fortin, est déjà formé. On prepare actuellement l'album des finissants.

● Vendredi, 75 étudiants se trouvaient au Mont Gleason. La soirée de ski avec discothèque eut l'heur de plaire à tous les participants. Les organisateurs sont satisfaits de l'intérêt manifesté pour cette activité.

● Une femme de Plessisville, ardente partisane du Ralliement des créditistes, n'a pas prisé l'article de notre confrère Marcel Rivard concernant la venue des créditistes dans l'arène provinciale.

● Le club Jeunesse '70 organise un mini-récital jeunesse qui aura lieu le 6 mars. L'artiste principale sera alors Claudette Héroux.

● Parlant du club Jeunesse '70, disons qu'on a l'intention d'organiser un rallye en raquettes, un voyage au Forum un vendredi soir afin de voir évoluer Gilbert Perreault et également un voyage de ski.

● 30 à 40 jeunes filles suivent actuellement les cours de patinage artistique et un spectacle sera présenté à la fin de la saison.

● La CML a voté des félicitations à l'organisation du dernier tournoi provincial de ballon sur glace présenté à Victoriaville. On se souvient que cet événement a attiré plus de 8,000 personnes.

M. René Gauthier a écrit au greffier de la ville de Saint-Georges de Beauce pour obtenir des renseignements concernant leur aréna.

● Le ministère des Affaires culturelles vient d'accorder une subvention de $5,700 à la bibliothèque municipale de Victoriaville pour l'année 1969-70.

● Des caméramen de la société Radio-Canada ont filmé la réunion de la commission scolaire locale, hier soir. Ils seront probablement présents à celle de la Commission scolaire Régionale ce soir également. Ces reportages passeront sur les ondes de la société d'état environ dans une semaine, dans le cadre de l'émission "L'éducation, c'est votre affaire".

● Depuis "Valérie", la sexualité s'infiltre un peu partout au Québec et le monde du sport n'en est pas exclu. Ainsi lors de la dernière rencontre opposant les Rangers de Drummondville et les Saints de Laval, à Drummondville, la direction des Rangers a poussé assez loin le sens de l'humour. L'élément féminin l'a appris en assistant à cette rencontre de la ligue Junior A du Québec. Cette soirée était celle des dames. Ainsi, toutes les belles qui ont assisté à la rencontre se sont vu remettre un billet donnant droit au tirage de dix soutiens-gorge, gracieuseté d'une maison de Drummondville.

Des motions de non-lieu rejetées par le juge Sirois

Les frères Raynald et Gilles Larue donnent leur version des faits devant la cour

VICTORIAVILLE (R.L.) — Le juge Yvon Sirois a rejeté, hier, des motions de non-lieu qu'ont présentées les avocats René Crochetière et Claude Dallaire pour certains de leurs clients, accusés de voies de faits avec lésions corporelles contre les frères Raynald et Gilles Larue de Montréal.

Le tribunal était d'accord avec le procureur de la Couronne, Me Claude Aubert, pour trouver qu'il était trop tôt à ce stade de la cause pour accepter une motion de non-lieu.

Les frères Raynald et Gilles Larue ont témoigné en rapport avec cette fameuse bagarre sanglante survenue dans la cour de l'hôtel de Norbertville, le 13 décembre 1969.

Jacques Belhumeur, Jacques Lassonde, Jacques Messier, Gaston Guay et Yvon Allard subissaient leur procès pour voies de faits avec lésions corporelles contre les deux Larue.

Le premier Larue, celui qui fut impliqué dans les deux bagarres, mentionna que le tout débuta quand quelqu'un du groupe lui dit quelque chose qu'il n'avait pas aimé. Il invita alors le type à aller lui répéter ces mots dehors. Trois du camp adverse sortirent. Larue déclara qu'il fut impossible à ce moment de donner des coups aux trois, à cause de la quantité. Il essuya pour sa part des coups de poings et coups de pieds.

Il alla donc chercher son frère et l'on décida d'entrer avec les outils, en l'occurrence un cric et la barre du cric. Les deux frères mentionnèrent que jamais ils n'avaient eu l'intention de frapper avec ces "outils", Ce n'était que du "bluff" pour faire peur, mentionna-t-on ou encore question de rétablir l'équilibre du 2 contre 7. Les frères témoignèrent qu'ils invitèrent les autres à aller les prendre un par un dehors et qu'ils ne se serviraient pas du cric et de la barre.

C'est en sortant que le groupe leur aurait tombé dessus. Raynald Larue perdit connaissance en sortant tandis que l'autre avait assez de sang dans le visage qu'il ne pouvait reconnaître ceux qui frappaient.

Voyant qu'on était sur le point de tuer son frère, Gilles Larue aurait menacé le groupe en disant arrêtez, sinon je fonce sur vous avec mon automobile.

C'est à ce moment qu'on s'arrêta. Le frère cadet conduisit son aîné chez une dame Clermont Parent. Il était inconscient. On le transporta dans la maison. La dame mentionna qu'il avait du sang à la tête, aux yeux, dans les oreilles et dans la bouche. Elle lui enleva du sang des yeux et de la bouche et le lava. Il perdit à nouveau connaissance et on le conduisit à l'Hôtel-Dieu.

Dans un témoignage, un des frères mentionna que le groupe avait vidé deux hôtels et s'apprêtait à "vider" le troisième. Un des Larue avait pris une petite bière et l'autre aucune.

En contre-interrogatoire, Mes Crochetière et Dallaire s'efforcèrent de faire ressortir que les deux frères étaient fous furieux en revenant à l'hôtel et qu'ils avaient toujours le cric et la barre en sortant de l'établissement.

Cette cause, qui a attiré hier un bon nombre de curieux, a été reportée au 23 mars.



(Photo Benoit Aubry)

PLUS DE CENT membres de la Société nationale des Québecois de la région de Victoriaville ont assisté au souper de la société, dimanche soir à l'hôtel Manoir de Victoriaville. Le directeur général de la société du diocèse, M. Nicolas Beaulieu, a prononcé une conférence au cours de laquelle il a exhorté les membres à répandre l'idéologie du Québec souverain. A gauche, Mme Raoul Lemieux, directrice pour la paroisse Ste-Victoire.

Un comité d'étude formé à la CIML

Des échanges entre la Régionale et les services municipaux de loisirs

VICTORIAVILLE (R.L.) — La Commission intermunicipale des loisirs de la région des Bois-Francs est à la fine pointe de l'actualité. Présentement, quatre des cinq villes-soeurs sont très actives au sein de la CIML, soit Princeville, Plessisville, Victoriaville et Warwick. La ville d'Arthabaska a jugé bon de ne pas déléguer des représentants aux réunions de la CIML, depuis 5 ou 6 mois.

Sous la présidence de M. Gaston Provencher, les membres de la CIML se sont réunis récemment et en plus des membres de l'organisme, on remarquait la présence de M. Raymond Charbonneau, de la Commission scolaire régionale des Bois-Francs, de même que M. Bernard Blanchette, animateur sportif au conseil régional des loisirs du centre du Québec. Le but de la rencontre était de voir les possibilités d'échange entre la commission scolaire régionale et les services municipaux de loisirs de façon à ce que les jeunes et les adultes profitent au maximum de la pratique du sport.

Il est évident que les commissions scolaires possèdent certains éléments qui ne sont pas à la portée des villes, alors que les services municipaux disposent de certains avantages inaccessibles aux commissions scolaires.

Comité d'étude

C'est pourquoi les membres de la CIML, dans le but d'arriver à une solution afin de promouvoir un rendement maximum, ont décidé de former un comité d'étude sur l'unification du sport scolaire et municipal, afin de mettre en commun tout ce dont chacun dispose au niveau de la région et mettre en application un projet-pilote qui pourrait éventuellement devenir un exemple pour tout le Québec.

Les membres du comité sont Bruno Hébert de Princeville, Gilles Guay de Plessisville, Michel Marcotte de Warwick, Jean Roux et René Gauthier de Victoriaville, MM. Raymond Charbonneau et Bertrand Blanchette.

Les membres du comité se réuniront une fois par semaine pour une demi-journée, en alternant dans chacune des villes de la CIML. On prévoit que le rapport pourra être déposé au mois de mars.

M. Beaulieu conférencier à Victoriaville

"Québec souverain" tel est le slogan des membres SNQ

VICTORIAVILLE (B.A.) — Plus de cent personnes venant de douze paroisses de la région des Bois-Francs ont participé au souper de la Société nationale des Québécois dimanche soir à l'hôtel Manoir de Victoriaville. Le directeur général de la société dans le diocèse, M. Nicolas Beaulieu, a exhorté les membres de la société à répandre le slogan "Québec souverain", au cours de la conférence qu'il a prononcée.

M. Beaulieu a intitulé son entretien: Une année, trois défis". Le premier défi, c'est de travailler tous ensemble, a-t-il dit, pour faire prendre conscience aux membres et à la population de rendre concret le slogan "Québec souverain" qu'on a proposé en 1969. Lancer cette idée, a-t-il mentionné, n'est pas le fruit d'un coup de tête; elle repose sur une série d'oppositions et de prises de position. "Nous avons tous les éléments pour qu'un groupe puisse s'appeler nation. Nous avons droit de nous auto-déterminer et nous le pouvons".

Le deuxième défi à relever sera de bâtir sur des bases solides quatre régionales dans le diocèse de Nicolet parce que la vie de société dans la section sera toujours fragile à cause du petit nombre de partisans dans chaque paroisse. Des régionales à Arthabaska, Drummondville, Nicolet et Yamaska réuniraient plus solidement les éléments de la société. S'inspirant sans doute d'une phrase célèbre d'un illustre politicien, M. Beaulieu a lancé: "Fini le travail en vase clos", il faut que la société soit informée du travail et des buts de la SNQ. Il faut que les gens nous entendent; la société nationale est celle de tous les Québecois. Nous devrons faire en sorte que les régionales fonctionnent en créant de l'émulation entre elles, mais tout en gardant l'unité.

Le troisième défi à relever, a-t-il affirmé, sera d'organiser une semaine de festivités nationales à l'occasion du 24 juin qui débuterait vers le 21. Il a déclaré qu'il y avait un projet d'amorcé en ce sens afin de faire un véritable succès de la semaine de festivités nationales. Tous les peuples ont leur fête nationale, a-t-il ajouté; il nous en faut une qui marque. Le projet de la fête nationale, qui durerait du 21 au 27 juin, englobant le jour de la St-Jean-Baptiste, a déjà été adopté en bloc par le conseil diocésain.

M. Raoul Lachapelle a présenté le conférencier, tandis que Mme Carmel Boily, directrice diocésaine pour Arthabaska se chargeait de le remercier.

Appel de la Croix-Rouge

VICTORIAVILLE (R.L.) — Vous entendez le son strident d'une ambulance, vous savez qu'il s'identifie à un malheur. Quelque part un inconnu accidenté ou un malade transporté à l'hôpital. Survivra-t-il? Y a-t-il suffisamment de sang pour lui? Cela dépend de vous de votre générosité à répondre aux appels que lance la Croix-Rouge.

Avez-vous songé que ce malade ou cet accidenté pourrait bien être l'un des vôtres ou vous-même un jour! La maladie n'épargne personne et un accident est si vite arrivé.

Faites-vous donc un devoir moral de participer à la collecte de sang organisée par la Croix-Rouge, sous le patronage du club Optimiste de Victoriaville.

Tous les citoyens en bonne santé de Victoriaville et des environs ont rendez-vous de 13 à 17h. et de 19h. à 22h., les mercredi 11 et jeudi 12 février à l'école Le Manège, rue Saint-Georges, Victoriaville.

Donner de son sang, cela ne fait pas mal et ça ne prend que quelques minutes de votre temps, mais pour le malade ou le blessé ce don de votre sang peut signifier la guérison ou la vie.

Le juge préfère étudier les témoignages

Un policier pouvait-il envoyer un automobiliste à l'Hôtel-Dieu?

ARTHABASKA (R.L.) — Le tribunal a préféré revoir les notes des différents témoignages entendus hier avant de rendre son jugement dans la cause de Omer Hinse, accusé d'avoir conduit alors que ses facultés étaient affaiblies.

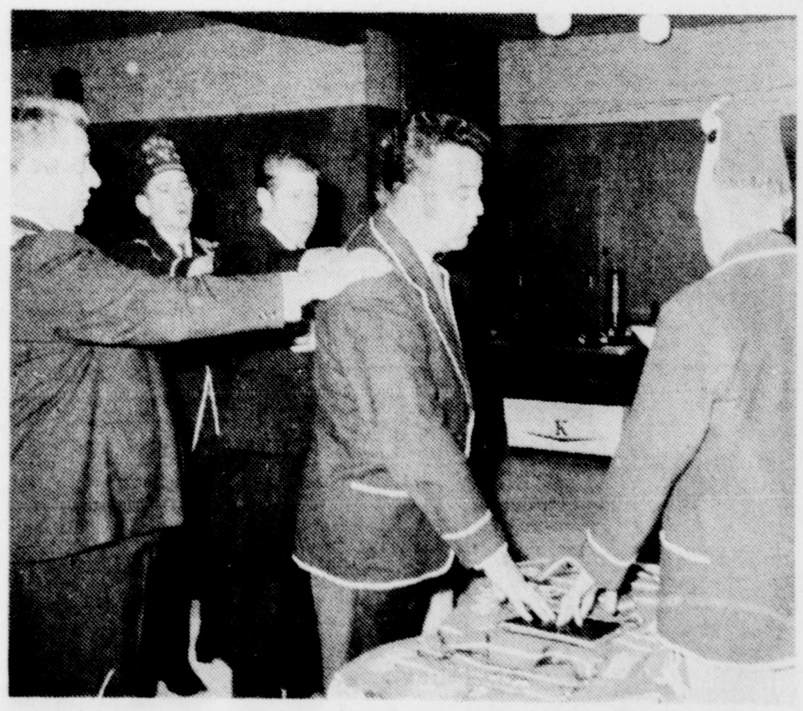
Le juge Sirois a interrogé le sergent Langlais, de la police municipale de Victoriaville, pour savoir si ce dernier avait obtenu le consentement de M. Hinse avant de lui faire subir des tests à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Le sergent de police déclara ne pas se souvenir exactement mais ajouta que c'était la coutume de faire subir un tel examen lorsqu'une personne était arrêtée et qu'elle semblait en état de boisson. Il ajouta que Hinse lui avait paru en état de boisson.

L'inculpé fut impliqué dans un accident, rue Laurier à Victoriaville. Il aurait dévié de sa voie pour aller heurter une autre automobile qui circulait en sens contraire.

Des témoins ont mentionné qu'il semblait mort ou blessé du fait qu'il était affaissé sur le volant. Un témoin mentionna que Hinse n'aurait pas voulu monter en ambulance pour aller à l'Hôtel-Dieu disant qu'il n'était pas "estropié". Des policiers le soutenaient pour le faire monter dans l'auto-patrouille et ensuite à l'Hôtel-Dieu. Le médecin qui lui a fait subir les tests a conclu à la cour qu'il était d'avis que Hinse était dans un état de boisson le rendant incapable de conduire un véhicule automobile normalement.

Me Pierre Denault, qui représentait l'accusé, a fait ressortir que son client avait été assommé dans l'accident. Il a ajouté que toute la question était de savoir si les policiers l'avaient fait conduire parce qu'il était blessé ou parce qu'il était en état de boisson. Il conclut en disant que son client avait droit au doute raisonnable.

Le tribunal a mentionné que pour sa part il étudierait également quelle valeur juridique il y avait dans le fait qu'un policier décide d'envoyer quelqu'un à l'hôpital.



(Photo Benoit Aubry)

Accusés de possession de stupéfiants

Desloges et Tardif aux Assises

ARTHABASKA (R.L.) — Marcel Desloges et Pierre Tardif de Victoriaville, accusés de possession de stupéfiants, ont été envoyés aux prochaines assises de mars, alors qu'ils comparaissaient hier devant l'honorable juge Yvon Sirois.

Les deux inculpés sont représentés par Me Pierre Beaudet.

A la suite de l'enquête préliminaire, les deux ont décidé de changer d'option soit d'être entendu devant un juge seul. Marcel Desloges a plaidé coupable et Tardif a plaidé non coupable.

Richard Allard, qui était représenté par Me Pierre Lambert, a lui aussi été envoyé aux prochaines assises. Il a plaidé non coupable pour vol de fil de cuivre. Le procès s'inscrira le 24 février prochain.

André R. Charest, un jeune garçon qui étudie à Victoriaville, a plaidé coupable sous six chefs d'accusation de prise d'automobiles sans permission. Le tribunal a demandé un rapport pré-sentenciel avant de rendre sa sentence.

Nouveaux officiers chez les Elans

L'INSTALLATION DES OFFICIERS du club des Elans de Victoriaville avait lieu ces derniers jours. Sur la photo, le haut-commandeur en tête, suivi de tous les officiers, prêtant le serment d'office. La cérémonie était présidée par M. Gilles Dumont-Pellerin. Les nouveaux officiers sont le haut-commandeur Guy Fortier, le chevalier dirigeant, Marcel Gervais, le trésorier, Jacques Fournier, le secrétaire, Ricardo Dorcal, le chevalier Loyal, Léo Beauchesne, l'orateur, Jean-Roch Ratté, ainsi que MM. Omer Therrien, Germain Charest, Marcel Dumont, Jean-Marc Lamontagne, Jean-Marc Pépin, Léo Bergeron, Melvin Edwards, Guy St-Pierre et Roland Pépin. L'ex-haut commandeur était M. Michel Ratté.

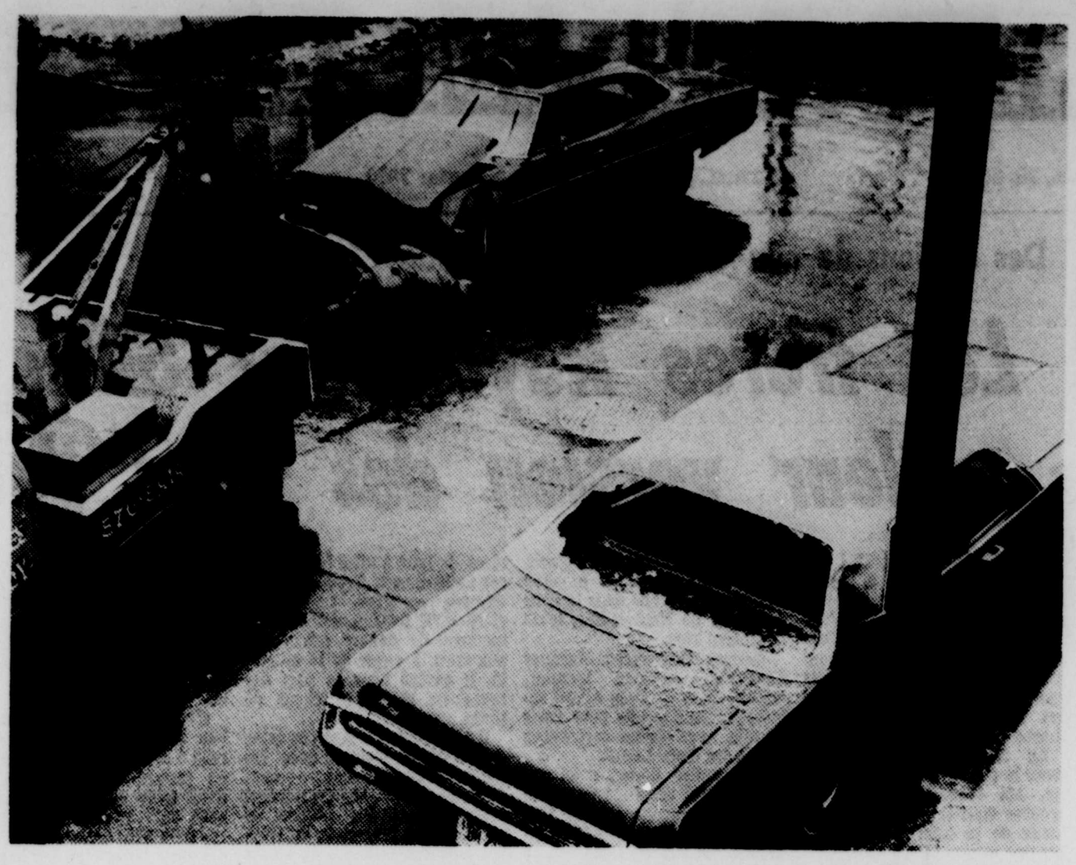
Construction prochaine du hangar à l'aéroport municipal

TROIS-RIVIERES (B.C.) — Rapid Construction Ltée, de Trois-Rivières, entreprendra sous peu, l'érection d'un hangar, sur le terrain de l'aéroport municipal.

Il s'agit d'une construction en acier préfabriqué et d'une superficie de 4,800 pieds carrés qui servira à abriter des avions privés.

Il en coûtera $31,750 pour ces travaux mais le ministère des Transports en vertu d'une entente conclue avec la ville, contribuera financièrement à ce projet dans une proportion de 85 p.c. jusqu'à concurrence d'un montant de $52,500.

Le contrat accordé à Rapid Construction ne comprend pas les travaux d'électricité et de chauffage dont les soumissions seront bientôt demandées par le service des Travaux publics de la cité trifluvienne.



(Photo Roland Lemire)

Collision sous la pluie

ALORS QU'EN PLEIN mois de janvier, la pluie rend la chaussée traiteusement glissante dans certains quartiers de la ville, il se produit des accidents de la circulation qui causent de lourds dommages aux voitures impliquées. Ce violent accident survenu vers 2h.50, hier, à l'intersection des rues St-Georges et St-Denis, n'a pas causé de blessé, mais les véhicules impliqués ont été lourdement avariés. La voiture taxi de marque Dodge 1969 de Service-Taxi et conduite par M. P. E. Després, 506 des Forges, a été endommagée pour $2,000 et la Chrysler 1969 conduite par M. J.-Roland Paris, 22 des Pins, Victoriaville, a subi des avaries estimer à $2,500. Les policiers Jules Joubert et Michel Thibeault ont fait les constatations.

La police recherche un maniaque qui a attaqué une jeune fille

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Une jeune fille aux prises avec un désaxé sexuel qui venait de l'attaquer en pleine rue et d'attenter à sa pudeur, vendredi soir dernier, vers 5 heures et 15, n'a pu échapper à son agresseur qu'en se réfugiant dans une résidence après avoir réussi à lui faire lâcher prise en criant de toutes ses forces.

L'individu, un jeune homme dans la vingtaine, est activement recherché par les détectives de la sûreté municipale. Son arrestation ne serait plus qu'une question de temps.

Le jeune homme a d'abord suivi la jeune fille dans la rue Ste-Cécile, puis dans la rue Ste-Geneviève. Il pressa le pas et accosta celle dont il désirait obtenir les faveurs.

"Est-ce que je vous dérange? Puis-je marcher avec vous?", dit alors l'individu à la fille pour ensuite lui faire des propositions.

La jeune fille répondit qu'en effet, il la dérangeait et refusa carrément sa compagnie. C'est alors que l'éconduit l'étreignit par les épaules et se mit en devoir de l'embrasser comme s'il la connaissait depuis toujours et comme s'il pouvait faire comme tous les jeunes couples d'amoureux que l'on rencontre dans nos rues.

La jeune fille se débattit tant et si bien que l'individu ne put l'embrasser. Mais, ne se décourageant pas pour autant, il se livra soudain à des actes de grossière indécence sur la jeune fille.

Affolée, la victime se mit à crier et courut se réfugier dans une résidence où elle fut recueillie et réconfortée par une dame qui manda la police.

Les détectives de la sûreté municipale disaient être sur une bonne piste, hier soir. La jeune fille affirmait pouvoir reconnaître son assaillant et les policiers se préparaient à lui montrer des suspects.

Exhibitionniste

Un exhibitionniste a donné une démonstration dans la rue Hart, vendredi soir vers 7 heures à des jeunes filles qui passaient.

L'individu s'est volatilisé avant l'arrivée de la police. Il s'agirait du même individu qui se serait ainsi produit, depuis quelque temps, ici et là dans la ville. Cet homme serait bien connu de la police.

Départ lent de la construction au Cap

CAP DE LA MADELEINE (RN) — La construction semble vouloir commencer lentement en 70, au cap-de-la-Madeleine alors que seulement 4 permis de construire ont été émis pour une valeur de $31,000, comparativement au mois de janvier 69 alors que 23 permis de construire avaient été émis pour une valeur de $1,831,192.



M. JOHN DICKINSON, président national de l'Association Canadienne de gestion des achats et coordonnateur des achats, à l'échelle nationale, de la Compagnie Gulf Oil of Canada Ltd, sera l'invité d'honneur de la section de la Vallée du St-Maurice des Acheteurs, lors d'une réception qui aura lieu au club de golf Métabéroutin, mercredi, le 4 février. Le distingué visiteur sera accompagné, pour la circonstance, de M. G. Bradley, président du mouvement dans le district de Montréal. Le maire Réal Desrosiers, du Cap-de-la-Madeleine, accueillera les visiteurs et les dirigeants locaux à l'hôtel de ville. Au cours de la soirée de mercredi, le président Dickinson prononcera une causerie qui s'intitulera: "Après 50 ans". Le président de la section de la Vallée du St-Maurice de l'A.C.G.A. est M. Roger Normandin.

Le quartier numéro six commence l'année en prenant la tête sur les autres quartiers avec un total de 2 permis émis pour la construction d'autant de bungalows pour une valeur de $20,500 tandis que dans le quartier numéro cinq, un permis a été émis pour des réparations au coût de $1,000.

Aucun permis n'a été émis pour les quartiers numéros 3, 4 et 1, cependant un permis pour réparation a été émis dans le quartier numéro 2 pour une valeur de $500.

Rénovation

Un permis de rénovation a été émis à la compagnie des restaurants Scott Québec Ltée pour une valeur de $20,000 pour la rénovation et la transformation de l'ancien centre de distribution de Jos Vaillancourt Inc. L'édifice ainsi transformé est situé à la sortie ouest de la ville du Cap-de-la-Madeleine, sur la rue Fusey.

La compagnie Scott opère la chaîne des restaurants Kentuckey du Colonel Sanders qui se spécialisent dans la vente du poulet frit.

Faits et méfaits

Changement d'option en cour

● Christian Renault, de Québec, accusé par la Couronne représentée par Me Denis Bouchard, d'avoir volé une automobile de la Firme Lavoilette Auto Location, de la rue Lavérendrye, à Trois-Rivières, s'est vu accorder la clémence du juge Léon Girard, de la Cour des Sessions de la Paix, hier avant-midi. En effet, Renault a demandé un changement d'option, lui permettant de comparaître devant un juge et douze jurés sans avocat. L'enquête préliminaire a été fixée au 11 février.

Deux mères de famille en cour pour vol à l'étalage

● Deux jeunes mères de familles dans la vingtaine, ne trouvant pas leur tenue vestimentaire convenable, ont décidé d'un commun accord de se procurer à très peu de frais, de jolis manteaux. C'est ainsi qu'elles ont été appelées à comparaître devant le juge Girard de la Cour des Sessions, pour répondre de ce magasinage trop peu dispendieux. L'une s'était procuré un manteau de 80 dollars et l'autre, de 40 dollars. Devant le repentir bien évident de ces deux jeunes mamans, le juge Girard a demandé qu'elles promettent de garder la paix pendant deux ans, et a par la même occasion souligné le fait que les vols à l'étalage étaient de plus en plus fréquents et que la Cour va devoir se montrer plus sévère à l'avenir.

L'enquête préliminaire de Verrette remise au 9 février

● L'enquête préliminaire relativement à une tentative de meurtre, accusation portée contre Jean-Claude Verrette, a été remise au neuf février.

Deux étudiants se procuraient des marchandises à bon compte

Deux étudiants, âgés de 23 ans, ont comparu hier avant-midi devant le juge Léon Girard, de la Cour des Sessions de la Paix, en rapport avec des vols à l'étalage commis dans divers établissements commerciaux de Trois-Rivières. Le montant des vols commis varie entre $4.50 et vingt dollars; il s'agit dans chacun des cas, de marchandises. Les deux étudiants devront débourser dix dollars pour chacun des méfaits et signer un engagement de garder la paix pendant une période de deux ans. Un commentaire fait par le juge Girard a provoqué le rire parmi les personnes présentes à l'audience; après avoir demandé à un des étudiants quelle discipline il étudiait et que celui-ci lui eût répondu que c'était en architecture, le juge Girard a déclaré: "Vous avez des plans, mais des mauvais!"

Bienveillante pour la famille, tendre pour le débutant, un défi pour l'expert.

Une *vraie* montagne.



Cette année, prenez votre élan au Mont Ste-Anne et imaginez un peu la longue balade en famille! Plus de trois milles de descente où vous arrêtez à volonté pour admirer un panorama grandiose! Et le Mont Ste-Anne est la seule station dans l'est du Canada dotée de télécabines. Le skieur accompli y connaîtra aussi des descentes remplies de sensations fortes.



Cette année, venez faire du ski dans une vraie montagne. Seul ou avec les vôtres. Vous aurez fait vraiment un choix d'expert.
Nous vous attendons. Cette année, venez au

mont ste-anne

Parc du Mont Ste-Anne – sur la route 15 à peine à 25 milles à l'est de Québec.

ANNONCE

Bien des gens portent
UN DENTIER
bien plus confortablement

Quand un dentier se relâche et glisse, il suffit de le saupoudrer d'un peu de la fameuse poudre adhésive pour dentiers FASTEETH, si facile à utiliser. FASTEETH maintient les dentiers fermement plus longtemps. Vous vous sentez plus à l'aise . . . et mangez plus naturellement. Etant alcaline, FASTEETH n'aigrit pas sous les prothèses. Nul effet gommeux, sirupeux, ou pâteux. La santé exige un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement. Demandez vite votre FASTEETH à tous les rayons de pharmacie.

VENTE CASH'N CARRY

20% à 50% DE RÉDUCTION SUR TOUS NOS PANNEAUX

Souvent imité, jamais égalé

Maintenant 23,000 pieds de plancher chauffé. Magasinez confortablement.

Aucune commande téléphonique acceptée pour ces spéciaux



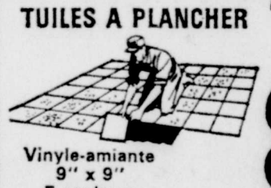
MOSAIQUE
Même les personnes très exigeantes trouvent le motif qu'elles recherchent parmi notre grand choix de mosaïques; la mosaïque est idéale pour embellir votre salle de bain, etc. Facile à poser, faites-le vous-même et épargnez.
A compter de 49¢ le pied carré

CÈDRE AROMATIQUE
Pour garde-robes. Bord à languette et rainure, installation facile. Par paquet
$6.35



QUANTITE LIMITEE

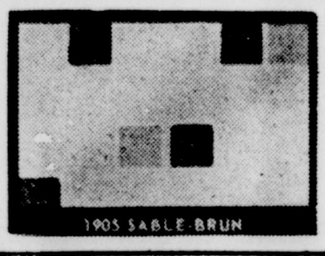
TUILES A PLANCHER



Vinyle-amiante 9" x 9" 5 couleurs
12" x 12" 8¢ 14¢

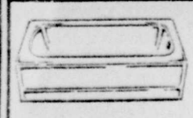


Pré-fini 4' x 8' Grand Spécial $2.49



PANNEAU MURAL
MOSAÏQUE FINI MÉLAMINE
Imitation tuile pour salle de bain 4' X 8'
GRAND SPÉCIAL
$12.95

Barker



ENSEMBLE 3 MCX SALLE DE BAIN
$99.95



SPÉCIAL! SPÉCIAL! SPÉCIAL!
MOULURE PRÉFINIE "WELWOOD"
POUR APPAREILLER AVEC VOS PANNEAUX

COIN INTÉRIEUR 8' LONG.	COIN EXTÉRIEUR 8' LONG.	PLINTHE 8' LONG.	CADRAGE 7' LONG	ARRÊT DE PORTE 8' LONG.
77¢	$1.26	$1.66	$1.32	99¢

Le plus grand choix de contreplaque et de panneaux muraux de la région

GROS et DÉTAIL

CENTRE DE RENOVATION
DIVISION DE Eastern Softwood LTD

Facilité de stationnement
Plan budgétaire
2201, Bellefeuille
TROIS RIVIERES 375-1681
Ouvert de 8h 30 a.m. à 6h p.m.
lundi, mardi, mercredi
de 8h 30 a.m. à 9h p.m.
jeudi et vendredi
samedi de 8h 30 a.m. à midi

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION — RÉNOVATION — QUINCAILLERIE — PLOMBERIE

NOUS REMBOURSONS LE DOUBLE DE LA DIFFERENCE

Rona — SICA INC. — C-I-L PEINTURES

CERCLE D'OR STATIONNEMENT GRATUIT VALIDE

PEINTURE
• PLUS DE FINI • PLUS DE COULEURS
• PLUS DE CHOIX • PLUS COMPLET

2 STATIONNEMENTS Gratuits Valides à proximité du magasin au Coeur de Trois Rivières

J. A. St. Pierre LTEE
QUINCAILLERIE
926, St-Maurice Tél.: 374-3541

MOITIÉ - MOITIÉ
LES DUCS DE TROIS-RIVIERES
NUMERO GAGNANT:
Billet jaune
5181 pour $300.00
à M. Victor Leclerc
Semaine finissant le 31 janvier 1970
Pour cette semaine les billets sont verts.

CHARBONNERIE ST LAURENT INC
Nuageux avec quelques chutes de neige suivies de périodes ensoleillées. Plus froid. Minimum et maximum 30 et 35.
374 6221

LE NOUVELLISTE

50e année, No 80 — Edition Sorel, mardi 3 février 1970 — Dix cents

ROBES Vanité
313 DES FORGES TROIS RIVIERES



(Photo Gill)

LES DUCHESSES DU Carnaval d'hiver 1970 de la ville de Tracy, du 8 au 14 février prochain. De gauche à droite, Mlles Francine Hébert, duchesse du quartier Saint-Laurent, Michèle Bolduc, duchesse du quartier Saint-Jean-Baptiste et Madeleine Valentine, duchesse du quartier Richelieu. Ce carnaval est organisé par le Service des loisirs et des parcs de Tracy, en collaboration avec la Commission des loisirs et les groupements sociaux.

Trois duchesses aspirent au titre de Reine du carnaval d'hiver de Tracy

TRACY (L.B.) — Le Service des loisirs et des parcs de Tracy, en collaboration avec la Commission des loisirs et les groupements sociaux, a le plaisir de vous présenter les duchesses représentant les différents quartiers de la ville de Tracy.

Il s'agit de Mlles Francine Hébert, duchesse du quartier St-Laurent; Michèle Bolduc, duchesse du quartier St-Jean-Baptiste et Madeleine Valentine, duchesse du quartier Richelieu.

Les duchesses attirent votre attention sur la date officielle du carnaval d'hiver de Tracy, soit du 8 au 14 février 1970.

Dimanche 8 février

Parade du bonhomme Carnaval et des duchesses dans les rues de la ville à 1h.

Ouverture officielle à l'école Lalime à 2h.

Compétition de natation à la piscine municipale de Tracy à 2h.30.

Rallye Motoneiges au Centre Culturel à 2h.30.

Souper canadien avec orchestre au Centre d'apprentissage à 6h.30.

Lundi 9 février

Parties de hockey et de ballon-balai pour garçons, filles, hommes et femmes sur les quatre patinoires de la ville à 6h.

Mardi 10 février

Fêtes populaires près du pont Turcotte à 7h.30.

Danse masquée pour adultes seulement au Domaine Richelieu à 8h.

Mercredi 11 février

Visite du Bonhomme Carnaval et des duchesses aux hôpitaux et centres d'hébergement à 6h.

Jeudi 12 février

Parties de carte au Centre culturel à 8h.

Parties de hockey et de ballon-balai sur les quatre patinoires de la ville de Tracy à 6h.

Vendredi 13 février

Manifestations aux écoles à 1h.

Discothèque avec quatre orchestres au Centre culturel à 8h.

Parties de hockey et de ballon-balai sur les quatre patinoires de la ville de Tracy à 6h.

Samedi 14 février

Parties de hockey (équipes de Tracy visitées par des équipes de l'extérieur) sur les quatre patinoires de la ville de Tracy à 1h.

Concours de mascarade pour jeunes au Centre culturel à 2h.

Rallye auto au Centre culturel à 2h.

Soirées populaires au Centre d'apprentissage à 8h.

Couronnement de la reine du Carnaval au Centre d'apprentissage à 8h.

Concours de souque à la corde au Centre d'apprentissage à 8h.

Deux conseillers réélus le seront aussi

Le maire Luc Poupart sera assermenté ce soir

SOREL (L.B.) — Le nouveau maire de la ville de Sorel, M. Luc Poupart, sera assermenté dans ses nouvelles fonctions, ce soir (mardi), à l'occasion de l'assemblée régulière du conseil, qui aura lieu à 7 heures 30, à la suite de délibérations de l'hôtel de ville.

Les conseillers réélus seront également assermentés à cette occasion. Il s'agit de M. Marcel Gauthier qui représente le quartier Notre-Dame depuis 1967, de M. Charles-Omer Péloquin, qui représente le quartier Saint-Laurent depuis 1964 de même que M. Lucien Lamoureux, qui a été réélu par acclamation conseiller du quartier Richelieu, lors de l'appel nominal, le 19 janvier dernier. Il est conseiller à ce siège depuis 1967.

MM. Poupart, Gauthier et Péloquin ont été élus ou réélus lors des élections municipales du 26 janvier dernier.

L'assermentation sera présidée par M. Georges Zakaib, greffier de la ville de Sorel.

Échos Nord

● C'est dimanche qu'a débuté la retraite à la paroisse St-Jean-Bosco, à Tracy. Le Père Gérard Gagnon, spécialiste des questions conjugales et déjà bien connu dans la région, sera l'animateur de ces rencontres. Les causeries pour adultes, suivies d'échanges, sont données ce soir et demain soir, à 8 heures. Par ailleurs, mercredi et jeudi, soir, à 7 heures 30, les rencontres sont réservées aux jeunes de 16 ans et plus, alors qu'une rencontre parents-jeunes est prévue pour vendredi soir, à 8 heures.

● Des cours de photographie organisés par le Service des loisirs et des parcs de Tracy seront à l'horaire dès lundi le 9 février, de 7h. à 10h. au Centre culturel de Tracy, avec le professeur Roger O'Farrell. Les intéressés (es) devront faire inscription le plus tôt possible au Centre culturel de Tracy.

Une lettre envoyée aux 650 familles

La Fabrique de la paroisse de l'Enfant-Jésus recherche des moyens de payer sa dette

TRACY (L.B.) — Les marguilliers et le curé de la paroisse de l'Enfant-Jésus de Tracy sont à la recherche de moyens pour payer la dette de la Fabrique, qui s'élève actuellement à $269,500. Dans une lettre envoyée aux 650 familles de la paroisse, les marguilliers G. Bourque, N. Caron, Mme L. Lanciault, G. Larouche, P. Tymocko, N. Vandoesburg et le curé G. Mathieu, exposent la situation financière de la Fabrique, expliquent quelques moyens qui pourraient être utilisés pour réduire la dette et demandent aux fidèles de suggérer d'autres solutions, s'il y a lieu.

Les marguilliers invitent les paroissiens à assister à l'assemblée de paroisse qui aura lieu, mardi, le 3 février, à 7h. 30, au sous-sol de l'église.

La lettre des marguilliers est divisée en cinq points.

1 - Saviez-vous que pendant dix ans, nous avons payé la somme globale de $158,237.33 en capital et intérêt, et notre dette qui était de $290,000 a diminué à $269,500. Nous constatons donc que ça nous a coûté $158,237.33 pour diminuer notre dette de $20,500. Notre dette portait un taux d'intérêt moyen de 6 p.c.

2 - Cette année encore, la répartition nous demande $0.24 par $100 d'évaluation; notre dette étant au taux moyen de 6 p.c. d'intérêt.

3 - En octobre prochain, nous devrons renouveler nos obligations; nous prévoyons un intérêt moyen de 9 1-2 p.c. Dans ces conditions, nous paierons pour les prochains dix ans la somme globale de $244,500 et notre dette sera encore de $244,500, étant donné que nous ne remettons que $2,500 par année sur le capital.

4 - Que devrons-nous contribuer pour les dix prochaines années au taux d'intérêt de 9 1-2 p.c.? La répartition sera de $0.38 par $100 d'évaluation.

5 - Que représente pour nous cet état de chose? L'évaluation de la paroisse est de $8,300,000 pour 650 familles, ce qui est une évaluation moyenne de $12,765 par famille.

Options

Les marguilliers, dans leur lettre aux paroissiens, suggèrent deux options pour résoudre ce problème financier.

1ière option: A un taux de $0.38 par $100 d'évaluation, ceci représente une moyenne de $48.50 de contribution annuelle par famille.

2ième option: Un prêt moyen sans intérêt de $414 par famille permettrait de consolider la dette de la Fabrique. (Ce montant pourrait au maximum vous rapporter 10 p.c. à la banque, ce qui représente $41.40 par année et vous auriez autrement contribué $48.50). Combien ça prendra-t-il de temps poor payer l'église? Environ quinze ans, et pour ce faire il faudrait $15,000 de plus aux recettes annuelles de la paroisse. Quelle méthode devrons-nous adopter pour collecter ce montant?

Collecte de bancs? Prions en l'Eglise? Tirage moitié-moitié? Organisations paroissiales? Vos suggestions sont bienvenues, soulignent les marguilliers.

En plus, l'argent prêté sera remis à chaque paroissien dans les quinze années à venir. La modalité de cette remise sera aussi discutée lors de l'assemblée du 3 février.

Samedi à Tracy

Election d'un conseiller au quartier Richelieu

TRACY (L.B.) — Quelque 1,456 contribuables, propriétaires et locataires, du quartier Richelieu de Tracy, iront aux urnes, samedi prochain, le 7 février, pour se choisir un conseiller au siège no 2. M. Paul-Emile Théroux fait la lutte au conseiller sortant, M. Roland Séguin, qui demande un renouvellement de mandat.

M. Séguin avait été élu en février 1967 après avoir triomphé de ses deux adversaires, MM. Maurice Langevin et Paul-Emile Théroux. M. Théroux conteste donc ce siège pour la deuxième fois.

Les électeurs auront à leur disposition six bureaux de scrutin, qui seront installés dans la salle du couvent Saint-Jean-Bosco, à l'intersection du boulevard Cournoyer et de la rue Maisonneuve. Les bureaux seront ouverts de 9h. le matin à 6h. le soir.

Le président d'élection, M. Laval Tardif assisté du secrétaire, M. Denis Gravel, procédera au dépouillement des votes, à l'école même, samedi soir.

Soulignons que les deux autres membres du conseil municipal de Tracy qui terminaient leur mandat cette année, ont été réélus par acclamation lors de l'appel nominal qui s'est déroulé le 26 janvier dernier. Il s'agit du maire, M. Arthur Pontbriand, et du conseiller Germain Laprade, qui représente le quartier Richelieu, au siège No 1.

L'abbé Réal Proulx présente un mémoire à la Commission Dumont

Un changement radical doit s'effectuer dans l'Eglise; chez les laïcs et les prêtres

TRACY (L.B.) — L'abbé Réal Proulx, vicaire à Saint-Jean-Bosco de Tracy, membre du Conseil presbytéral, secrétaire pour le vicariat de Sorel et membre d'une communauté de base "La Rencontre", a présenté en son nom personnel un mémoire avant-gardiste devant les membres de la Commission Dumont sur les laïcs et l'Eglise, qui tenait une audition ces jours derniers au Centre culturel de Tracy.

Le mémoire de l'abbé Proulx a porté sur l'établissement de petites communautés, la confession communautaire et l'obligation de la messe, le dimanche.

Voici le texte du mémoire de l'abbé Proulx.

Caractériser l'Eglise actuellement et surtout l'Eglise du Québec me tient à coeur malgré les dures réalités auxquelles cela nous éveille. Cette Eglise du Québec m'apparait constipée. Malgré les nombreux laxatifs qui permettent des lueurs d'espoir, c'est un bon lavement qu'il lui faudrait.

Comme la société elle-même, c'est un changement radical qui doit s'effectuer dans l'Eglise, et quand je dis Eglise, je pense autant aux laïcs qu'aux prêtres, évêques et toute la hiérarchie.

Il est trop facile de blâmer les autres, surtout les membres de la hiérarchie, mais il faut se rappeler qu'ils sont tirés de la plèbe et qu'en quelque sorte ils reflètent leur milieu.

L'Eglise, il est clair, ne peut qu'apparaitre actuellement comme une grosse "machine", une grosse "structure", une grosse "patente" lourde à traîner, incapable malgré les tentatives, de s'enraciner dans la vie moderne.

Une première raison à cela est que la vie de foi, l'attachement aux valeurs évangéliques avait depuis longtemps disparu des priorités pastorales.

Le contexte de chrétienté nous a aveuglés à tel point que nous avions perdu complètement le "Nord" et perdu contact avec les réalités environnantes et surtout avec la vie évangélique.

Il ne serait pas dur d'avancer que notre pastorale sacramentelle, centrée sur la messe, les confessions, ne pouvait que conduire à des rites superstitieux qu'une pastorale moralisante aidait à renforcir. Le prêtre dans tout cela, a été ni plus ni moins le sorcier du village, que l'on craignait et admirait à la fois. Il y en aurait long à dire sur ce personnage étrange qu'on a placé parfois malgré lui sur un piedestal. Nous y reviendrons!

A cause de tout cela, l'Eglise n'avait plus ce souffle évangélique qu'elle tente de recouvrer. Ce ne sont pas les structures, bien sûr, qui vont la ranimer mais avant tout ces courants de vie où souffle aussi l'Esprit, courants de vie qui suscitent des nombreuses expériences dans le sens des petites communautés.

Changement radical

Il semble évident que l'avenir est là pour rebâtir à neuf l'Eglise et effectuer ce changement radical souhaité dès le début de ce mémoire.

Ces expériences encore trop peu nombreuses ont besoin d'être suscitées, encouragées et il faudra à "l'establishment" une dose de foi très forte pour accepter que des traditions mille fois séculaires, ainsi que des vérités théologiques soient profondément bouleversées.

Et la masse dans tout cela! Il est évident que la diminution de la pratique religieuse est un indice important de sa baisse de la foi. Ceux qui continuent à pratiquer sont dans une grande proportion influencés par un passé récent où l'obligation, la foi de la crainte, priment sur les valeurs évangéliques. Continuer à les trainer en cherchant à les revitaliser de l'intérieur est une solution. Cela a cependant de sérieux désavantages d'abord d'entretenir pour une génération encore sinon des mythes, ou du moins une religion de façade, à l'eau de rose, peu rayonnante qui ne peut que nuire aux nouvelles générations. L'autre désavantage est de bloquer et nuire à l'éveil d'une foi renouvelée à l'intérieur de plus petites communautés.

Que nous le voulions ou non, cette masse nous "échappe" peu à peu et éventuellement nous mettra en face de la réalité toute nue.

Sans jouer au théologien et se chicaner à savoir si une Eglise de diaspora (de petits restes) est préférable à une Eglise de masse, il faut, je pense, considérer le mouvement irréversible vers ces petites communautés d'élites dans la foi à l'intérieur de la masse, capables d'en être réellement comme le levain dans la pâte et la lumière qui brille. Des décisions énergiques de la part de la hiérarchie sont à prendre pour provoquer chez tous ce besoin de retrouver sa foi à l'intérieur de petites communautés au risque de perdre plus rapidement une partie de la masse qui ne comprendrait pas ce qui se passe.

Ces décisions concernent

1. La paroisse: non seulement des églises devront disparaître, mais la structure comme telle doit évoluer à tel point que le contexte géographique, territorial ne soit plus "le" critère de regroupements, mais qu'il y ait d'autres critères considérés aussi importants.

2. Le prêtre; le rôle du prêtre a évolué mais il reste un bon bout de chemin à faire.

De plus en plus il faudra envisager des prêtres avec une tâche professionnelle qui leur permettra de subvenir à leurs besoins matériels et qui surtout pourra être une "amorce" plus moderne dans leur rôle missionnaire pouvant rejoindre divers milieux. Conjointement, des prêtres "à plein temps" pourront continuer un certain ministère sacramentel, mais avant tout seront au service des petites communautés dans l'approfondissement de leur foi, sans en être nécessairement les meneurs.

Comment concilier alors la diminution des prêtres et la multiplication des petites communautés? C'est alors que le rôle du laïc prendra vraiment la place qui lui revient, et que la diaconat permanent pourra être une institution valable.

3. Décisions quant à l'avenir des formes sacramentelles. La confession individuelle, sans nier qu'elle soit théologiquement et psychologiquement à retenir comme une forme souhaitable d'obtenir la miséricorde du Seigneur, devra se substituer selon des modalités à une célébration communautaire et à des pratiques individuelles variées.

L'Eucharistie (la messe) et surtout l'obligation qui s'y rattache devra être reconsidérée. Est-ce opportun encore de fonctionner par "obligation".

Est-ce la volonté du Seigneur que les chrétiens participent à l'Eucharistie à toutes les semaines? Est-ce la seule façon de sanctifier le jour du Seigneur?

Chose certaine, si c'est la loi de l'amour qui motive le chrétien, il cherchera de lui-même à rencontrer le Christ et ses frères dans l'Eucharistie le plus souvent et à des moments plus propices correspondant à des temps forts de sa vie et dans des rassemblements plus restreints où il ne se sentira pas un numéro.

De plus, on acceptera volontiers que des rassemblements (intermédiaires) dans la foi — sans atteindre le sommet de l'Eucharistie — soient plus adéquats dans des groupes en cheminement ou en recherche (ex. Gospel Nights).

La nécessité du mariage religieux devrait être sérieusement étudiée, sachant qu'un mariage civil entre deux chrétiens pourrait aussi bien leur accorder les grâces du sacrement si l'Eglise le voulait.

4. Décisions quant à l'insertion du laïcat dans des mécanismes de décision, de participation et d'exécution d'ordre pastoral:

Nous devons tourner les voiles nettement vers une démocratisation plus poussée de l'Eglise sans aller dans les excès. L'Eglise devrait être à l'avant-garde de toute société civile en faisant elle-même l'apprentissage d'une synthèse entre une démocratie à outrance et une dictature voilée, tendances qui caractérisent la division actuelle du monde.

Laïcat

La crise d'autorité qui secoue le monde actuel devra se résorber dans l'Eglise par une participation plus grande dans un esprit total de collaboration et cela à tous les niveaux. Ce dernier point de l'insertion du laïcat dans l'Eglise m'amène à un développement plus profond en ce qui concerne le laïc actuel et futur: sujet qui intéresse de plus près la Commission d'enquête.

Le laïc actuel a tout un "background" religieux qui, confronté à la vie et sans trop de ressourcement, le place en "sandwich" entre le monde d'une part et la hiérarchie de l'Eglise d'autre part, ce qui l'amène à ne plus savoir où se donner la tête.

Son manque de ressourcement religieux, intellectuel et spirituel lui fait encore considérer beaucoup plus les choses extérieures de l'Eglise, telles l'édifice, le financement, les belles cérémonies, ne sachant pas découvrir l'essentiel: le retour aux valeurs évangéliques.

La confrontation à la vie, le pluralisme des idées, l'incroyance montante chez les jeunes générations surtout ne réussit pas à provoquer encore chez le croyant laïc une prise de conscience de son rôle missionnaire et du besoin d'aller en profondeur et à l'essentiel du message évangélique.

Pour le laïc moyen, l'Eglise c'est encore une bâtisse, les curés, les belles cérémonies. Mais ce qui se passe dans leur vie, dans leur milieu, cela ne regarde pas l'Eglise.

Pour une minorité seulement, on vient de s'éveiller à l'idée de l'appartenance à l'Eglise. Et l'apprentissage des relations clergé - laïcat ne peut se faire sans heurts, dû au pouvoir jaloux et tatillons qui imprègne encore la hiérarchie même avec toute sa bonne volonté, dû aussi chez le laïc au manque de formation religieuse adéquate et surtout dû au complexe que tout le "background" du passé lui confère. Ces heurts sont presqu'inévitables et ne devront pas être des raisons de capitulation de part et d'autre.

Plus avant dans le mémoire, je disais que c'est à l'intérieur de petites fraternités que le laïc pourra vraiment faire l'apprentissage de son rôle à l'intérieur de l'Eglise. De plus en plus, de lui-même sans attendre la hiérarchie, il devra rechercher ces nouvelles formes de vie chrétienne, restant ouvert à un échange et à une mise en commun des différentes expériences en ce sens surtout au niveau d'une région donnée, (zone pastorale).

Ces "communautés de base" devront cependant être mises en face de prérequis essentiels qu'on a découverts ou redécouverts au Concile après des siècles de tâtonnement et d'obscurcissement.

1 - Retour essentiel à l'Evangile en cherchant à actualiser son message.

2 - A l'intérieur de ce message:

Attention particulière aux pauvres, aux défavorisés, au Tiers-Monde.

Vie de communauté, où règne la fraternité, la justice et l'amour, sans coupure du monde qui l'environne et de l'Eglise universelle.

Positivement, ces communautés seront essentiellement missionnaires avec le souci d'être le levain dans la pâte de provoquer la création de nouvelles communautés et d'aller au loin communiquer la "Bonne Nouvelle".

Voilà ce que j'ai cru bon de vous communiquer parce que c'est là mon opinion, parce que c'est en ce sens que je travaille actuellement, confiant que l'Esprit souffle dans tout cela.

Construction prochaine du hangar à l'aéroport municipal

TROIS-RIVIERES (B.C.) — Rapid Construction Ltée, de Trois-Rivières, entreprendra sous peu, l'érection d'un hangar, sur le terrain de l'aéroport municipal.

Il s'agit d'une construction en acier préfabriqué et d'une superficie de 4,800 pieds carrés qui servira à abriter des avions privés.

Il en coûtera $31,750 pour ces travaux mais le ministère des Transports en vertu d'une entente conclue avec la ville, contribuera financièrement à ce projet dans une proportion de 85 p.c. jusqu'à concurrence d'un montant de $52,500.

Le contrat accordé à Rapid Construction ne comprend pas les travaux d'électricité et de chauffage dont les soumissions seront bientôt demandées par le service des Travaux publics de la cité trifluvienne.

Bienveillante pour la famille, tendre pour le débutant, un défi pour l'expert.

Une *vraie* montagne.



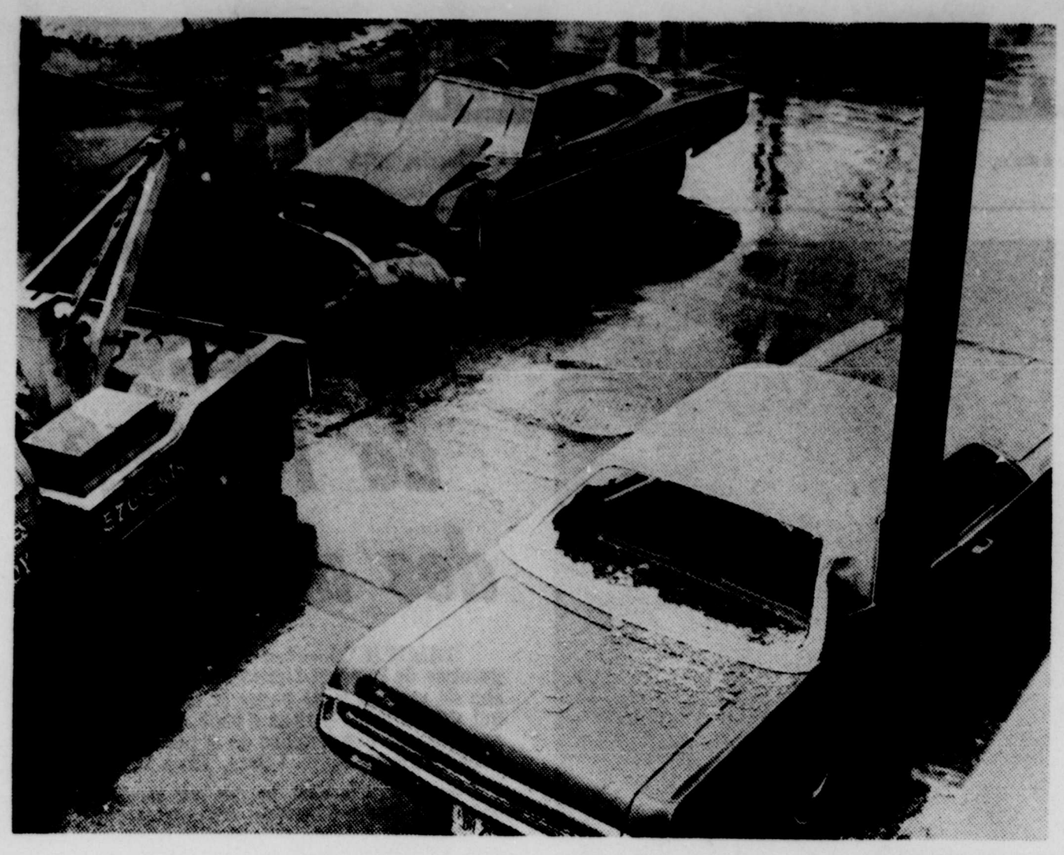
Cette année, prenez votre élan au Mont Ste-Anne et imaginez un peu la longue balade en famille! Plus de trois milles de descente où vous arrêtez à volonté pour admirer un panorama grandiose! Et le Mont Ste-Anne est la seule station dans l'est du Canada dotée de télécabines. Le skieur accompli y connaîtra aussi des descentes remplies de sensations fortes.



Cette année, venez faire du ski dans une vraie montagne. Seul ou avec les vôtres. Vous aurez fait vraiment un choix d'expert.
Nous vous attendons. Cette année, venez au

mont ste-anne

Parc du Mont Ste-Anne – sur la route 15
à peine à 25 milles à l'est de Québec.



(Photo Roland Lemire)

Collision sous la pluie

ALORS QU'EN PLEIN mois de janvier, la pluie rend la chaussée traiteusement glissante dans certains quartiers de la ville, il se produit des accidents de la circulation qui causent de lourds dommages aux voitures impliquées. Ce violent accident survenu vers 2h.50, hier, à l'intersection des rues St-Georges et St-Denis, n'a pas causé de blessé, mais les véhicules impliqués ont été lourdement avariés. La voiture taxi de marque Dodge 1969 de Service-Taxi et conduite par M. P. E. Després, 506 des Forges, a été endommagée pour $2,000 et la Chrysler 1969 conduite par M. J.-Roland Paris, 22 des Pins, Victoriaville, a subi des avaries estimer à $2,500. Les policiers Jules Joubert et Michel Thibeault ont fait les constatations.

ANNONCE

Bien des gens portent UN DENTIER bien plus confortablement

Quand un dentier se relâche et glisse, il suffit de le saupoudrer d'un peu de la fameuse poudre adhésive pour dentiers FASTEETH, si facile à utiliser. FASTEETH maintient les dentiers fermement plus longtemps. Vous vous sentez plus à l'aise et mangez plus naturellement. Etant alcaline, FASTEETH n'aigrit pas sous les prothèses. Nul effet gommeux, sirupeux, ou pâteux. La santé exige un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement. Demandez vite votre FASTEETH à tous les rayons de pharmacie.

La police recherche un maniaque qui a attaqué une jeune fille

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Une jeune fille aux prises avec un désaxé sexuel qui venait de l'attaquer en pleine rue et d'attenter à sa pudeur, vendredi soir dernier, vers 5 heures et 15, n'a pu échapper à son agresseur qu'en se réfugiant dans une résidence après avoir réussi à lui faire lâcher prise en criant de toutes ses forces.

L'individu, un jeune homme dans la vingtaine, est activement recherché par les détectives de la sûreté municipale. Son arrestation ne serait plus qu'une question de temps.

Le jeune homme a d'abord suivi la jeune fille dans la rue Ste-Cécile, puis dans la rue Ste-Geneviève. Il pressa le pas et accosta celle dont il désirait obtenir les faveurs.

"Est-ce que je vous dérange? Puis-je marcher avec vous?", dit alors l'individu à la fille pour ensuite lui faire des propositions.

La jeune fille répondit qu'en effet, il la dérangeait et refusa carrément sa compagnie. C'est alors que l'éconduit l'étreignit par les épaules et se mit en devoir de l'embrasser comme s'il la connaissait depuis toujours et comme s'il pouvait faire comme tous les jeunes couples d'amoureux que l'on rencontre dans nos rues.

La jeune fille se débattit tant et si bien que l'individu ne put l'embrasser. Mais, ne se décourageant pas pour autant, il se livra soudain à des actes de grossière indécence sur la jeune fille.

Affolée, la victime se mit à crier et courut se réfugier dans une résidence où elle fut recueillie et réconfortée par une dame qui manda la police.

Les détectives de la sûreté municipale disaient être sur une bonne piste, hier soir. La jeune fille affirmait pouvoir reconnaître son assaillant et les policiers se préparaient à lui montrer des suspects.

Exhibitionniste

Un exhibitionniste a donné une démonstration dans la rue Hart, vendredi soir vers 7 heures à des jeunes filles qui passaient.

L'individu s'est volatilisé avant l'arrivée de la police. Il s'agirait du même individu qui se serait ainsi produit, depuis quelque temps, ici et là dans la ville. Cet homme serait bien connu de la police.

Faits et méfaits

Changement d'option en cour

● Christian Renault, de Québec, accusé par la Couronne représentée par Me Denis Bouchard, d'avoir volé une automobile de la Firme Lavoilette Auto Location, de la rue Lavérendrye, à Trois-Rivières, s'est vu accorder la clémence du juge Léon Girard, de la Cour des Sessions de la Paix, hier avant-midi. En effet, Renault a demandé un changement d'option, lui permettant de comparaître devant un juge et douze jurés sans avocat. L'enquête préliminaire a été fixée au 11 février.

Deux mères de famille en cour pour vol à l'étalage

● Deux jeunes mères de familles dans la vingtaine, ne trouvant pas leur tenue vestimentaire convenable, ont décidé d'un commun accord de se procurer à très peu de frais, de jolis manteaux. C'est ainsi qu'elles ont été appelées à comparaître devant le juge Girard de la Cour des Sessions, pour répondre de ce magasinage trop peu dispendieux. L'une s'était procuré un manteau de 80 dollars et l'autre, de 40 dollars. Devant le repentir bien évident de ces deux jeunes mamans, le juge Girard a demandé qu'elles promettent de garder la paix pendant deux ans, et a par la même occasion souligné le fait que les vols à l'étalage étaient de plus en plus fréquents et que la Cour va devoir se montrer plus sévère à l'avenir.

L'enquête préliminaire de Verrette remise au 9 février

● L'enquête préliminaire relativement à une tentative de meurtre, accusation portée contre Jean-Claude Verrette, a été remise au neuf février.

Deux étudiants se procuraient des marchandises à bon compte

Deux étudiants, âgés de 23 ans, ont comparu hier avant-midi devant le juge Léon Girard, de la Cour des Sessions de la Paix, en rapport avec des vols à l'étalage commis dans divers établissements commerciaux de Trois-Rivières. Le montant des vols commis varie entre $4.50 et vingt dollars; il s'agit dans chacun des cas, de marchandises. Les deux étudiants devront débourser dix dollars pour chacun des méfaits et signer un engagement de garder la paix pendant une période de deux ans. Un commentaire fait par le juge Girard a provoqué le rire parmi les personnes présentes à l'audience; après avoir demandé à un des étudiants quelle discipline il étudiait et que celui-ci lui eût répondu que c'était en architecture, le juge Girard a déclaré: "Vous avez des plans, mais des mauvais!"

Départ lent de la construction au Cap

CAP DE LA MADELEINE (RN) — La construction semble vouloir commencer lentement en 70, au cap-de-la-Madeleine alors que seulement 4 permis de construire ont été émis pour une valeur de $31,000, comparativement au mois de janvier 69 alors que 23 permis de construire avaient été émis pour une valeur de $1,831,192.



M. JOHN DICKINSON, président national de l'Association Canadienne de gestion des achats et coordonnateur des achats, à l'échelle nationale, de la Compagnie Gulf Oil of Canada Ltd, sera l'invité d'honneur de la section de la Vallée du St-Maurice des Acheteurs, lors d'une réception qui aura lieu au club de golf Métabéroutin, mercredi, le 4 février. Le distingué visiteur sera accompagné, pour la circonstance, de M. G. Bradley, président du mouvement dans le district de Montréal. Le maire Réal Desrosiers, du Cap-de-la-Madeleine, accueillera les visiteurs et les dirigeants locaux à l'hôtel de ville. Au cours de la soirée de mercredi, le président Dickinson prononcera une causerie qui s'intitulera: "Après 50 ans". Le président de la section de la Vallée du St-Maurice de l'A.C.G.A. est M. Roger Normandin.

Le quartier numéro six commence l'année en prenant la tête sur les autres quartiers avec un total de 2 permis émis pour la construction d'autant de bungalows pour une valeur de $10,500 tandis que dans le quartier numéro cinq, un permis a été émis pour des réparations au coût de $1,000.

Aucun permis n'a été émis pour les quartiers numéros 3, 4 et 1, cependant un permis pour réparation a été émis dans le quartier numéro 2 pour une valeur de $500.

Rénovation

Un permis de rénovation a été émis à la compagnie des restaurants Scott Québec Ltée pour une valeur de $20,000 pour la rénovation et la transformation de l'ancien centre de distribution de Jos Vaillancourt Inc. L'édifice ainsi transformé est situé à la sortie ouest de la ville du Cap-de-la-Madeleine, sur la rue Fusey.

La compagnie Scott opère la chaîne des restaurants Kentuckey du Colonel Sanders qui se spécialisent dans la vente du poulet **frit.**

MOITIÉ - MOITIÉ
LES DUCS DE TROIS-RIVIERES
NUMERO GAGNANT:
Billet jaune
5181 pour $300.00
à M. Victor Leclerc
Semaine finissant le 31 janvier 1970
Pour cette semaine les billets sont verts.

VENTE CASH'N CARRY

20% à 50% DE RÉDUCTION SUR TOUS NOS PANNEAUX

Souvent imité, jamais égalé

Maintenant 23,000 pieds de plancher chauffé. Magasinez confortablement.

Aucune commande téléphonique acceptée pour ces spéciaux



MOSAIQUE
Même les personnes très exigeantes trouvent le motif qu'elles recherchent parmi notre grand choix de mosaïques; la mosaïque est idéale pour embellir votre salle de bain, etc. Facile à poser, faites-le vous-même et épargnez.
A compter de 49¢ le pied carré

CÈDRE AROMATIQUE
Pour garde-robes. Bord à languette et rainure, installation facile. Par paquet
$6.35



QUANTITÉ LIMITÉE

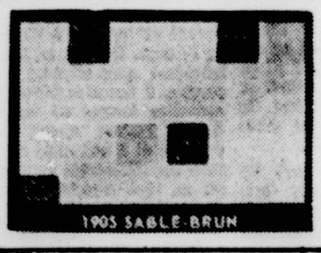
TUILES A PLANCHER



Vinyle-amiante 9" x 9" 5 couleurs
12" x 12" 8¢ 14¢



Pré-fini 4' x 8' Grand Spécial $2.49



PANNEAU MURAL MOSAÏQUE FINI MÉLAMINE
Imitation tuile pour salle de bain 4' X 8'
GRAND SPÉCIAL $12.95

Barker



ENSEMBLE 3 MCX SALLE DE BAIN $99.95



SPÉCIAL! SPÉCIAL! SPÉCIAL!
MOULURE PRÉFINIE "WELWOOD"
POUR APPAREILLER AVEC VOS PANNEAUX

COIN INTÉRIEUR 8' LONG.	COIN EXTÉRIEUR 8' LONG.	PLINTHE 8' LONG.	CADRAGE 7' LONG	ARRÊT DE PORTE 8' LONG.
77¢	$1.26	$1.66	$1.32	99¢

Le plus grand choix de contreplaque et de panneaux muraux de la region

GROS et DÉTAIL

CENTRE DE RENOVATION — DIVISION DE Eastern Softwood Ltd

Facilité de stationnement
Plan budgetaire
2201, Bellefeuille
TROIS RIVIERES 375-1681

Ouvert de 8h 30 a.m. a 6h p.m.
lundi mardi mercredi
de 8h 30 a.m. a 9h p.m.
jeudi et vendredi
samedi de 8h 30 a.m. a midi

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION — RÉNOVATION — QUINCAILLERIE — PLOMBERIE

NOUS REMBOURSONS LE DOUBLE DE LA DIFFERENCE

SICO INC. — C-I-L PEINTURES — AD NA

CERCLE D'OR STATIONNEMENT GRATUIT VALIOR

PEINTURE

• PLUS DE FINI • PLUS DE COULEURS
• PLUS DE CHOIX • PLUS COMPLET

2 STATIONNEMENTS Gratuits Valides à proximité du magasin au Coeur de Trois-Rivières

J. A. St. Pierre LTÉE QUINCAILLERIE

926, St-Maurice Tél.: 374-3541

CHARBONNERIE ST LAURENT INC
Généralement nuageux avec chutes de neige puis ensoleillé. Beaucoup plus froid. Vents du sud de 15 milles puis du nord-ouest de 15 milles. Minimum et maximum à Trois-Rivières 35 et 40 degrés; à La Tuque 30 et 35 degrés.
374 6221

LE NOUVELLISTE

50e année, No 80 — Edition Shawinigan — Grand'Mère, mardi 3 février 1970 — Dix cents

ROBES Vanité
313 DES FORGES TROIS RIVIERES 374-5914

Le bilan de la catastrophe ferroviaire de Buenos Aires:

160 victimes; 250 personnes blessées



(Téléphoto PA)

UN EXPRESS NATIONAL a tamponné un train de banlieue arrêté, près de Buenos Aires, faisant 160 victimes et environ 250 blessés. Ce bilan officieux augmentait au fur et à mesure que les sauveteurs progressent dans leur pénible tâche. C'est une des pires tragédies du genre à se produire dans le monde.

BUENOS AIRES (AFP) — Le nombre des morts de la catastrophe ferroviaire qui s'est produite dimanche soir à 23 milles de Buenos Aires serait finalement de 160 et il y aurait 250 blessés, a déclaré lundi le colonel Humberto Russo, chef du service des relations extérieures des Chemins de fer argentins.

Ce chiffre contraste singulièrement avec celui de près de 300 morts et 250 blessés donné par la police de la province de Buenos Aires.

Le colonel Russo a cependant précisé qu'il s'agissait d'estimations provisoires et qu'il avait été impossible jusqu'à présent de faire un décompte exact des victimes, étant donné qu'elles ont été transportées dans près de 20 hôpitaux publics et cliniques privées.

Les travaux de dégagement des passagers se poursuivent et des centaines de soldats, de policiers et de pompiers y participent tandis que des équipes de travailleurs des chemins de fer travaillent à un rythme accéléré pour libérer les voies qui, dans ce secteur, sont très fréquentées.

Enquête

Pendant ce temps, une instruction judiciaire a été ouverte pour rechercher les causes de cette catastrophe provoquée par la collision d'un train de passagers et de marchandises venant du Tucuman avec un train de passagers immobilisé à la suite de défaillances mécaniques. Le conducteur de l'express de Tucuman serait détenu au secret, a-t-on appris, pendant que le juge instruit l'affaire. Selon des experts, bien que le convoi arrêté ait eu les lumières réglementaires allumées, il aurait été impossible au conducteur du train qui roulait à 70 milles à l'heure de les apercevoir à temps pour s'arrêter immédiatement. Après la catastrophe, l'hypothèse d'un attentat contre le système de signalisation avait été envisagée mais les autorités paraissent l'avoir complètement écartée. On ignore jusqu'à présent si des étrangers figurent parmi les victimes mises à part un Allemand, Hans Henika, et un Italien, Miguel Basile (26 ans) qui ont été blessés. La plupart des blessés ont entre 20 et 28 ans.

Les Chemins de fer argentins ont annoncé qu'ils prenaient à leur charge les frais de sépulture de tous les morts ainsi que les soins aux blessés et le paiement des indemnités.

Les associations catholiques de secours ont commencé pour les victimes et leurs familles des collectes dans tout le pays pour recueillir de l'argent, des vêtements, des draps et des vivres.

Les services de l'armée, de la police et des pompiers ont également mis leurs installations à la disposition des blessés.

Des Roumains intéressés à acheter une centrale nucléaire canadienne

OTTAWA (PC)—Des négociateurs roumains viendront, ici, prochainement pour discuter du prix, du mode de paiements et des programmes de sécurité pour l'achat d'une centrale nucléaire canadienne.

Cette visite pourrait bien être celle qui clôturera les négociations qui durent depuis déjà longtemps entre la Roumanie et l'Energie atomique du Canada Ltd, corporation de la Couronne qui détient les droits exclusifs pour l'exportation de centrales nucléaires.

Le Dr A.M. Akin, gérant-général pour la mise en marché à l'EACL, a déclaré, vendredi soir, à son retour d'une visite de deux semaines à Bucarest, que les Roumains désiraient que le gouvernement canadien leur certifie qu'il n'abandonnera pas son système.

Il a ajouté que les Roumains lui ont fait comprendre qu'ils ne verseraient pas environ $100 millions pour de l'uranium et peut-être un surplus de $50 millions pour une centrale d'eau lourde dans un projet que le Canada pourrait abandonner.

Le système canadien utilise de l'uranium naturel comme combustible et de l'eau lourde pour contrôler la réaction nucléaire faisant monter la vapeur qui produit l'électricité au moyen de turbines à vapeur.

Le Dr Akin a déclaré que les Roumains l'avaient longuement interrogé sur des rapports publiés voulant que le comité des sciences politiques du Sénat suggère au gouvernement canadien de reconsidérer son engagement au système.

Les Roumains ont laissé tomber leur projet d'achat d'une centrale française après que la France eut abandonné son système similaire à celui du Canada en faveur du système américain, qui utilise de l'uranium enrichi de préférence à l'uranium naturel comme combustible.

Le Dr Akin a déclaré que les Roumains désiraient un prêt à long terme et à intérêt réduit. Une décision doit être rendue publique avant la fin de mars.

Un autre groupe roumain viendra en Amérique, vers la même date, pour poursuivre des négociations au Canada et aux Etats - Unis sur une centrale d'eau lourde.

L'Allemagne de l'Ouest demeure le principal compétiteur du Canada pour le projet de vente à la Roumanie. Une équipe ouest-allemande est arrivée à Bucarest pour continuer les pourparlers durant le séjour du Dr Akin.

La conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances

L'excédent budgétaire prévu par les Etats-Unis va aider le Canada dans la lutte contre l'inflation

QUEBEC (PC) — L'excédent budgétaire prévu par l'administration américaine va contribuer aux efforts canadiens de lutte contre l'inflation.

C'est ce qu'ont indiqué, lundi, des sources au sein de la délégation fédérale qui participe, à Québec, à la réunion fédérale-provinciale des ministres des Finances.

Les prévisions budgétaires annoncées par le président Richard Nixon des Etats-Unis, laissent un excédent anticipé de $1,300,000-000 pour le prochain exercice de l'administration américaine.

Le ministre canadien des Finances, M. Edgar Benson, ne comptait pas commenter les prévisions budgétaires américaines avant d'avoir eu le temps de les examiner à fond.

Une source du ministère fédéral des Finances a noté, toutefois, dans une conversation que toute initiative du gouvernement américain en faveur d'un excédent budgétaire "ne peut que rendre plus facile nos propres efforts en vue de combattre l'inflation".

Le gouvernement canadien prévoit lui-même un excédent budgétaire pour l'exercice qui prendra fin le 31 mars. Certains calculs l'établissent actuellement à quelque $500 millions.

Dans son discours sur le budget, en juin dernier, M. Benson avait prévu un excédent budgétaire de $250 millions, de même qu'un montant de $125 millions pour la défalcation du déficit d'Expo '67.

M. Benson a souligné depuis que les revenus du gouvernement fédéral sont plus élevés qu'il ne l'avait prévu en juin, de sorte que l'excédent fédéral est susceptible de dépasser les $375 millions.

Des exemplaires des prévisions budgétaires du président Nixon étaient expédiés d'urgence, lundi, à Ottawa à la requête de l'ambassade canadienne à Washington.

Trudeau n'accepte pas de partager le surplus budgétaire avec les provinces dans le besoin



M. Pierre-Elliott Trudeau

OTTAWA (PC) — D'Ottawa, hier, le premier ministre Trudeau a dit "non" aux ministres provinciaux des Finances, réunis à Québec, et qui entendent réclamer des transferts additionnels de ressources fiscales accumulées par le gouvernement canadien.

C'est M. Adrien Lambert (RC-Bellechasse), qui a, hier, aux Communes, tendu la perche au chef du gouvernement canadien et l'a amené à refuser tout partage de son surplus budgétaire.

"Le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement qu'il dirige acceptera de partager son surplus budgétaire avec les provinces qui se trouvent actuellement aux prises avec de graves problèmes financiers?" a demandé le député créditiste.

"Je crois, a répliqué M. Trudeau, que le député ne comprend pas la raison pourquoi nous avons un surplus budgétaire. Si nous ne voulions pas en avoir, nous pourrions facilement dépenser l'argent pour réduire les impôts.

Grands sacrifices

"Si nous avons un surplus budgétaire, c'est parce que nous voulons combattre l'inflation et que nous l'avons fait au prix de grands sacrifices."

Puis, comme M. Lambert faisait remarquer au chef du gouvernement qu'il y avait des provinces qui ne partageaient pas son point de vue concernant l'inflation, M. Trudeau a répliqué que ce surplus "a été accumulé dans l'intention de combattre l'inflation".

M. Trudeau ajoutait que si son gouvernement permettait un transfert "des deniers fédéraux" cela aiderait à accélérer l'inflation plutôt qu'à la combattre.

"Cette question est réglée d'avance. Elle ne devra pas être discutée à Québec", a conclu M. Trudeau.

Sur ce, M. René Matte (RC—Champlain), a demandé au premier ministre le pourquoi de cette conférence fédérale-provinciale qui a lieu à Québec, "s'il y a une décision unilatérale de prise par le gouvernement central".

M. Matte n'a pas reçu de réponse.

La réforme fiscale proposée par le gouvernement fédéral est inflationnaire (M. C. MacNaughton)

TORONTO (PC)—La réforme fiscale proposée par le gouvernement fédéral est inflationnaire. Elle est injuste à l'égard des provinces, des municipalités et de certains secteurs de l'industrie. Elle équivaut à un relèvement d'envergure du taux de l'impôt, a déclaré dimanche soir, M. Charles MacNaughton, ministre des Finances de l'Ontario.

M. MacNaughton a distribué à l'avance le texte d'une déclaration dans laquelle sont énoncées les vues de la province sur le livre blanc fédéral. Cette déclaration doit être soumise, aujourd'hui, aux ministres des Finances des autres provinces, réunis dans la ville de Québec.

Les critiques formulées par l'Ontario, précise la déclaration, se fondent sur une étude qui, tout en étant incomplète, révèle que les recettes excédentaires prévues par le gouvernement fédéral dans son livre blanc sont "fortement sous-estimées".

"L'analyse faite par l'Ontario indique que les recettes complémentaires provenant de l'application intégrale de la réforme s'élèveraient, pour tout le Canada, à $1,300 millions, en prenant pour base les chiffres de 1969."

"Par contre, le livre blanc ramène ce chiffre à $630 millions."

Sources de la différence

Pour l'Ontario, dit M. MacNaughton, qui a accepté le chiffre de $560 millions avancé par le fédéral au chapitre des recettes complémentaires en provenance des modifications à l'assiette fiscale des sociétés, la différence ne peut provenir que de l'impôt sur le revenu individuel et les industries minières.

Tandis qu'Ottawa estime à $70 millions le complément provenant de l'impôt sur le revenu individuel, l'Ontario, quant à lui, prévoit plutôt un chiffre de $525 millions.

Le livre blanc n'apporte aucune précision sur le complément de recettes provenant des modifications apportées à l'assiette fiscale concernant les industries minières et pétrolières. Or, l'Ontario estime à $200 millions des recettes supplémentaires que fera le Trésor fédéral.

Etant donné donc ce décalage dans les estimations de part et d'autre, a dit M. MacNaughton, l'Ontario demande de plus amples détails sur les estimations contenues dans le livre blanc.

Beaulieu: Le Québec veut, avec Ottawa, combattre l'inflation...

QUEBEC (PC) — Le ministre des Finances du Québec, M. Mario Beaulieu, a déclaré lundi qu'il était de l'intention du gouvernement québecois de participer activement avec le gouvernement central en vue de combattre l'inflation, mais que cela ne devait pas se faire au détriment de certaines priorités.

"Le Québec a ses problèmes et il ne peut se permettre de participer à des programmes qui occasionneront une hausse du chômage", a dit M. Beaulieu à l'issue de la première journée de la conférence des ministres des Finances du Canada et des provinces.

M. Beaulieu s'est dit satisfait du résultat des travaux de ces deux premières séances. "Le gouvernement central semble disposé à discuter de tous les problèmes", a-t-il précisé.

Selon le ministre cette première journée a été consacrée en partie à l'étude du livre blanc du ministre des Finances du Canada, M. Edgar Benson. "Le Québec a fait plusieurs suggestions portant sur le développement des richesses naturelles car, a-t-il dit, nous perdrions à la longue notre juridiction sur les droits miniers si certaines recommandations du livre blanc étaient appliquées intégralement".

M. Beaulieu a par ailleurs affirmé que le gouvernement du Québec insisterait pour récupérer les quelques $200 millions représentant selon le gouvernement québecois, le produit de la taxe de progrès social perçue au Québec depuis le 1er janvier 1969.

Cette question doit être abordée à la conférence. "Cet argent appartient aux Québecois et nous n'avons pas l'intention de lâcher prise", a dit le ministre des Finances.

Les deux principales questions qui doivent être discutées aujourd'hui sont l'inflation et la réforme fiscale.

...et il se dit très satisfait des travaux de la Conférence

QUEBEC (PC) — Le ministre des Finances du Québec, M. Mario Beaulieu, s'est dit très satisfait des travaux entrepris hier matin à la Conférence des ministres des Finances du Canada et des provinces.

Interrogé par les journalistes à l'ajournement de la première séance, Me Beaulieu a déclaré que la discussion était bien engagée". On écoute la position de chaque province et on étudie les structures financières des provinces", a-t-il dit.

M. Beaulieu a dit que les ministres n'ont pas encore attaqué la question du surplus financier du gouvernement central.

Il a noté qu'il était encore trop tôt pour tirer des conclusions de la rencontre.

"On réalise, a-t-il dit, que des mesures anti-inflationnistes doivent être prises au Canada et que les provinces doivent collaborer".

Toutefois, selon lui, le Québec a ses problèmes et il ne peut se permettre de participer à des programmes qui feront hausser le chômage.

50 ANS D'INFORMATION

- Pas de hausse de taxes à Trois-Rivières page 3 T.-R.
- La Russie à l'heure de Trois-Rivières page 10
- Le championnat de la ligue industrielle à la Domtar page 12

SOMMAIRE

AUJOURD'HUI

Bandes illustrées	18
Bourses	13
Classées	16-17-18
Convocations	16
Mots croisés	18
Nécrologie	18
Pages féminines	9-10
Radio-T.V. Cinéma	14

LE SOURIRE DU PETIT DÉJEUNER

Optimiste : homme qui estime sa femme capable de faire passer une voiture de six pieds de largeur par une porte de garage de huit pieds.

Gracieuseté
CRÉMERIE TROIS RIVIERES
Le service qui ne fait pas attendre

A la suite d'une importante transaction

Le quartier Bel-Air appelé à se développer davantage

LA TUQUE (G.H.) — Une importante transaction s'est dernièrement effectuée à La Tuque. En effet, M. Marcel Goulet, président de la firme Les Entreprises Goulet Ltée, s'est porté acquéreur de tout l'actif de la compagnie Les Entreprises La Tuque Ltée, dont M. Lévis Marchand est le président.

Cet actif consiste principalement en 248 terrains et différents autres emplacements situés au quartier Bel-Air à La Tuque où déjà près de 300 maisons ont été construites depuis environ 15 ans. Les terrains et emplacements font partie d'un plan d'arpentage préparé par l'arpenteur-géomètre Roger Gélinas de Trois-Rivières et accepté par la municipalité. Ce plan comprend outre les terrains pour les constructions résidentielles, un emplacement pour une église, pour une école, pour un centre d'achat, des parcs, des rues et autres espaces nécessaires pour un quartier domiciliaire.

La firme Les Entreprises La Tuque Ltée avait entrepris la construction domiciliaire dans ce quartier en 1955 alors qu'elle y procédait à la construction de 18 maisons uni-familiales. On y compte actuellement près de 300 maisons.

Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé mais il serait d'une certaine importance.

Interrogé à ce sujet, M. Marcel Goulet nous a révélé qu'un projet pour la construction de plusieurs maisons préfabriquées était à l'étude, et que même si ce projet ne se concrétisait pas, il procéderait quand même à la construction de maisons en série sur les terrains qui sont encore vacants. M. Goulet nous a fait remarquer que toutes les possibilités étaient possibles pour la construction sur ces terrains, soit qu'il en fasse la vente à des personnes qui veulent se construire ou se faire construire, soit qu'il en fasse la construction pour des personnes qui le lui demanderont, et soit également qu'il construise lui-même des maisons pour les revendre par la suite.

La construction avait été plus ou moins calme dans ce quartier depuis les dernières années mais on est en raison de croire qu'avec la transaction qui vient de s'effectuer et des projets qui sont à l'étude, la construction reprenne et que ce quartier prenne de plus en plus d'expansion au cours des mois à venir.



(Photo Berthiaume)

Gagnants de la compétition de motoneiges

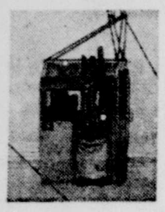
PHOTO PRISE A l'issue du deuxième 12 heures motoneige O'Keefe de La Tuque, qui avait lieu dimanche dernier. De gauche à droite, MM. Réjean Tremblay, agent O'Keefe à La Tuque, M. Fernand Gauthier, conducteur pour l'équipe gagnante, Charles Bilodeau représentant Bombardier à La Tuque et commanditaire de l'équipe gagnante, Pierre Gaudreault de l'équipe gagnante et Gabriel Beaulieu, président du club Motoneige La Tuque Inc.

Bienveillante pour la famille,
tendre pour le débutant,
un défi pour l'expert.

Une *vraie* montagne.



Cette année, prenez votre élan au Mont Ste-Anne et imaginez un peu la longue balade en famille! Plus de trois milles de descente où vous arrêtez à volonté pour admirer un panorama grandiose! Et le Mont Ste-Anne est la seule station dans l'est du Canada dotée de télécabines. Le skieur accompli y connaîtra aussi des descentes remplies de sensations fortes.



Cette année, venez faire du ski dans une vraie montagne. Seul ou avec les vôtres. Vous aurez fait vraiment un choix d'expert.
Nous vous attendons. Cette année, venez au

mont ste-anne

Parc du Mont Ste-Anne – sur la route 15
à peine à 25 milles à l'est de Québec.

ANNONCE

Bien des gens portent UN DENTIER bien plus confortablement

Quand un dentier se relâche et glisse, il suffit de le saupoudrer d'un peu de la fameuse poudre adhésive pour dentiers FASTEETH, si facile à utiliser. FASTEETH maintient les dentiers fermement plus longtemps. Vous vous sentez plus à l'aise . . . et mangez plus naturellement. Etant alcaline, FASTEETH n'aigrit pas sous les prothèses. Nul effet gommeux, sirupeux, ou pâteux. La santé exige un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement. Demandez vite votre FASTEETH à tous les rayons de pharmacie.

Etudes supplémentaires sur le rôle d'évaluation

LA TUQUE (M.A.) — Le rôle d'évaluation de la Commission scolaire du Haut Saint-Maurice devra faire l'objet d'études supplémentaires avant d'être accepté dans son entité. C'est ce qui ressort de la réunion spéciale de jeudi soir à la suite de la version présentée par trois citoyens de La Tuque concernant le droit de location d'un club privé sur le site du lac Wayagamac. Un seul sujet figurait d'ailleurs à l'ordre du jour de cette réunion, qui avait précisément été convoquée dans le but de compléter l'homologation du rôle d'évaluation.

Le sujet qui a été traité jeudi soir revêt une certaine importance pour la CSHSM parce qu'il est susceptible de devenir un cas-type. C'est pourquoi, les commissaires ont pris la décision de prendre des informations supplémentaires, d'ordre juridique surtout, avant de l'accepter définitivement.

Diapositives sur le hockey mineur

Deux spectacles pour les supporteurs des Loups

LA TUQUE (G.H.) — Plusieurs centaines de personnes ont pu voir les quelque 216 diapositives du projet Macdonald Tobacco, lors du passage à La Tuque de M. Jean Richard, vendredi soir, cela même si un incident eut empêché que la présentation audio-visuelle soit présentée tel que projeté.

En effet, plusieurs personnes, en majorité des parents instructeurs et autres personnes intéressées au hockey mineur, s'étaient assemblées à l'auditorium de l'école Centrale, vendredi soir vers les 7h.30 afin d'assister à la projection et en vain ces personnes, journalistes photographes ont attendu jusqu'à 8h.30 sans que personne ne se présente pour la séance de projection. Les personnes présentes ont alors imaginé toutes sortes de choses soit que M. Jean Richard ait décidé de ne pas se présenter à La Tuque ou qu'il ait eu un accident sur la route au cours de son voyage. Vers 8h.30, l'on décida alors de se déplacer vers le colisée municipal où avait lieu la rencontre des Loups de La Tuque et des Saguenéens de Chicoutimi.

Quelle ne fut pas la surprise de tous et chacun en arrivant au colisée de constater que M. Jean Richard était là en train de faire la projection de ses diapositives à quelques spectateurs. Interrogé à ce sujet, ce dernier a déclaré qu'il avait été avisé que la projection aurait lieu au colisée municipal et qu'il avait été surpris de constater que personne ne l'y attendait et qu'il avait fait un voyage inutile selon ses déductions.

Afin de pouvoir quand même tirer les meilleurs avantages possibles du montage du projet MacDonald effectué par M. Jean Richard, il fut alors décidé de faire la projection avec narration avant la partie de hockey, entre les périodes et après la partie, dans le hall d'entrée du colisée municipal, ce qui fut fait et suivi par plusieurs entaines de personnes assemblées au colisée municipal pour la partie de hockey qui, comme on le sait, se termina par un gain des Loups de La Tuque par le compte de 7 à 1 sur les Saguenéens de Chicoutimi.

La présentation fut certes remarquable tant par la qualité du montage que par la présentation. On y voit et entend quantité de règlements, conseils équipements et autres facteurs qui touchent le hockey. Cette présentation nous a permis de connaître plusieurs points qui ont pu être ignorés ou oubliés ce qui a été de nature à intéresser toutes les personnes qui y ont assisté.

Quoique la projection de vendredi soir ait été destinée préalablement aux instructeurs et aux arbitres afin d'apporter une aide au hockey mineur, l'incident déjà relaté en a permis la présentation sur une plus grande échelle, ce qui a d'ailleurs été apprécié.

La tournée en Mauricie de M. Jean Richard est défrayée par la compagnie Macdonald Tobacco selon un horaire préparé par la Fédération des loisirs de la région de Trois-Rivières. Les 215 diapositives ont été réalisées en décembre par M. Richard. Les illustrations sont de Georges Roy de St-Bruno tandis que Raymond Lebrun en est le narrateur.

Un candidat libéral à La Tuque?

LA TUQUE (M.A.)—L'Association libérale de La Tuque présentera probablement des citoyens de l'endroit lors de la prochaine convention libérale provinciale. C'est ce que nous a révélé le président de l'Association libérale locale, M. Jos Tardif, au cours d'un entretien téléphonique hier après-midi. M. Tardif a indiqué qu'il avait certains noms en tête actuellement mais qu'il n'avait encore contacté personne à ce sujet. "C'est néanmoins notre intention, a-t-il dit, de présenter des citoyens de La Tuque sur les rangs de la prochaine convention libérale.

Le président de l'Association libérale de La Tuque s'est dit d'avis que la Fédération libérale du Québec devrait annoncer prochainement la date et l'endroit de la prochaine convention libérale, car ce n'est un secret pour personne que des élections provinciales se tiendront au cours de la présente année.

La Fédération libérale est en pleine organisation actuellement mais il demeure possible que le nouveau chef de l'opposition, M. Robert Bourassa, annonce quelque chose dans ce sens à son retour de vacance.

Un conseiller syndical de la CSN à La Tuque

LA TUQUE (GH) — M. Raynald Drolet, conseiller syndical pour la CSN, attitré au conseil central des syndicaux nationaux de la région, a déclaré dernièrement que depuis le milieu de novembre 1969, un conseiller syndical de la CSN est à la disposition de la population de La Tuque, à son bureau situé dans l'édifice des Chevaliers de Colomb.

En effet, tous les premier et troisième mercredi du mois, M. Raynald Drolet lui-même, se tient à ce bureau à compter de 13h.30 jusqu'à 17h. et de 19h.30 à 21h.30, pour s'occuper des cas d'assurance-chômage d'accident de travail, de salaire minimum, enfin de toutes les lois sociales.

Le conseiller syndical s'occupe également de tous les problèmes de travail que peuvent rencontrer les membres de la CSN.

Selon M. Drolet, les entrevues ont été nombreuses depuis que le service a été établi par la CSN et le Conseil central des syndicats nationaux de la région.

"Ce service s'adresse à tous, qu'ils soient membres ou non de la CSN et cela gratuitement", souligne M. Drolet. "Il s'agit d'un engagement, pour ainsi dire dans le deuxième front", de conclure le conseiller syndical.

MOITIÉ - MOITIÉ
LES DUCS DE TROIS-RIVIERES
NUMERO GAGNANT:
Billet jaune
5181 pour $300.00
à M. Victor Leclerc
Semaine finissant le 31 janvier 1970
Pour cette semaine les billets sont verts.

VENTE CASH'N CARRY

20% à 50% DE RÉDUCTION SUR TOUS NOS **PANNEAUX**

Souvent imité, jamais égalé

Maintenant 23,000 pieds de plancher chauffé. Magasinez confortablement.

Aucune commande téléphonique acceptée pour ces spéciaux



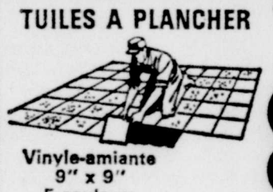
MOSAIQUE
Même les personnes très exigeantes trouvent le motif qu'elles recherchent parmi notre grand choix de mosaïques; la mosaïque est idéale pour embellir votre salle de bain, etc. Facile à poser, faites-le vous-même et épargnez.
A compter de **49¢** le pied carré

CÈDRE AROMATIQUE
Pour garde-robes. Bord à languette et rainure, installation facile. Par paquet
$6.35



QUANTITÉ LIMITÉE

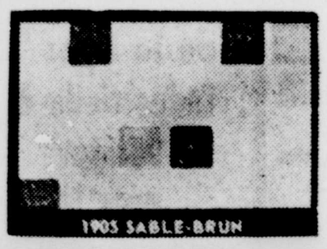
TUILES A PLANCHER



Vinyle-amiante 9" x 9" 5 couleurs
12" x 12" **8¢** 14¢

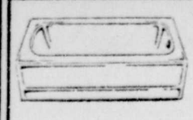


Pré-fini 4' x 8' Grand Spécial **$2.49**



PANNEAU MURAL MOSAIQUE FINI MÉLAMINE
Imitation tuile pour salle de bain 4' X 8'
GRAND SPÉCIAL **$12.95**
1903 SABLE-BRUN

Barker



ENSEMBLE 3 MCX SALLE DE BAIN **$99.95**



SPÉCIAL! SPÉCIAL! SPÉCIAL!
MOULURE PRÉFINIE "WELWOOD"
POUR APPAREILLER AVEC VOS PANNEAUX

COIN INTÉRIEUR 8' LONG.	COIN EXTÉRIEUR 8' LONG.	PLINTHE 8' LONG.	CADRAGE 7' LONG	ARRÊT DE PORTE 8' LONG.
77¢	$1.26	$1.66	$1.32	99¢

Le plus grand choix de contreplaqué et de panneaux muraux de la region

GROS et DÉTAIL

CENTRE DE RENOVATION DIVISION DE Eastern Softwood LTD

Facilité de stationnement Plan budgetaire
2201, Bellefeuille
TROIS RIVIÈRES 375-1681
Ouvert de 8h.30 a.m. a 6h. p.m.
lundi, mardi, mercredi
de 8h.30 a.m. a 9h. p.m.
jeudi et vendredi
samedi de 8h.30 a.m. a midi

MATERIAUX DE CONSTRUCTION — RÉNOVATION — QUINCAILLERIE — PLOMBERIE

NOUS REMBOURSONS LE DOUBLE DE LA DIFFÉRENCE

RONA — SICO INC. — C-I-L PEINTURES

CERCLE D'OR STATIONNEMENT GRATUIT VALIDE

PEINTURE
• PLUS DE FINI • PLUS DE COULEURS
• PLUS DE CHOIX • PLUS COMPLET

2 STATIONNEMENTS Gratuits Valides à proximité du magasin au Coeur de Trois-Rivières

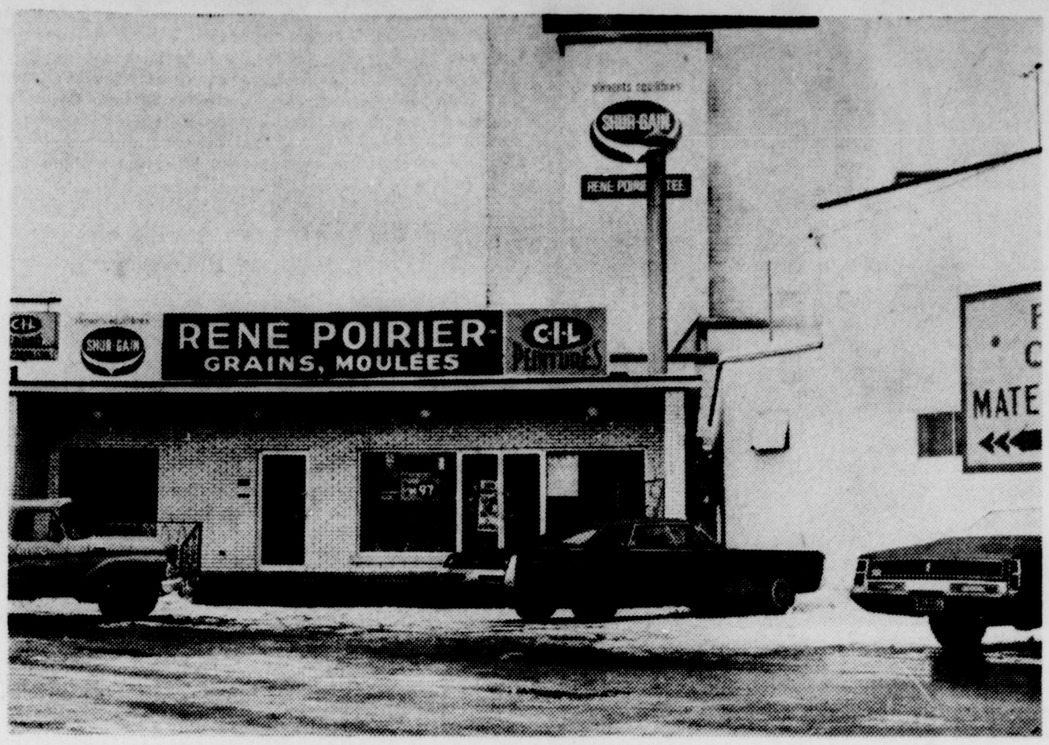
J. A. St-Pierre LTÉE
QUINCAILLERIE
926, St-Maurice Tél.: 374-3541

La Publicité dans LE NOUVELLISTE Passeport infaillible vers la prospérité.

LE NOUVELLISTE

50e année, No 80 — Edition Joliette, mardi 3 février 1970 — Dix cents

Pour vous abonner au journal LE NOUVELLISTE, vous adresser à 97, St-Paul. Tél.: 756-8311



(Photo Léon Savard)

UN VOL PAR effraction a été commis chez René Poirier de Saint-Félix-de-Valois. Le vol a rapporté à ses auteurs une somme encore indéterminée. Par ailleurs ces derniers ont causé des dommages assez considérables à l'établissement de M. Poirier. Le vol serait survenu dans la nuit de samedi à dimanche.

La semaine nationale de l'électricité du 8 au 14

par Pierre-A CHAMPOUX

JOLIETTE — Sous le thème de "L'électricité c'est toute la différence" la semaine nationale de l'électricité sera proclamée lundi prochain à l'hôtel de ville de Joliette. A la suite d'une conférence de nouvelles convoquée, hier, vers la fin de l'après-midi M. André Gauthier a annoncé que cette semaine serait respectée à Joliette comme partout ailleurs du 8 au 14 février. Le président de cette semaine de l'électricité est M. Roland Thouin, le vice-président est M. Jean-Paul Joly, le secrétaire M. Gauthier, le trésorier M. Bernard Guilban et le coordonnateur est M. Pierre Samson.

Dans le programme des activités on peut noter que le lundi, 9 février, il y aura à l'hôtel de ville de Repentigny la proclamation officielle par M. le maire Philippe Picard. Cette cérémonie aura lieu à 11h. tandis qu'à 17h. le maire de Joliette le Dr Camille-A. Roussin proclamera lui aussi cette semaine nationale de l'électricité.

Le mercredi, 11 février il devrait y avoir une visite industrielle à 14h.30 suivie à 18h.30 d'un souper conjoint qui aura lieu au restaurant Kamboo de Joliette. Avant le souper il y aura un cocktail offert par Lumen inc. M. Roger Fleury présentera Novelec, le quatrième symbole de qualité émis par l'industrie de l'électricité.

Conférence de nouvelles

A la conférence de nouvelles toujours les mêmes questions comme à chaque année. On a plus particulièrement parlé de la question de la vente de l'électricité par la ville de Joliette et même on en a parlé plus que de la semaine nationale de l'électricité.

Toutefois, certaines questions d'intérêt et concernant cette semaine ont été passées aux directeurs et aux représentants de l'Hydro-Québec qui assistaient à cette conférence. Par exemple, on a soulevé l'interrogation en rapport avec le but exact de la tenue d'une telle semaine. On a souligné que le but premier était de populariser davantage l'électricité. On a également dit aussi que c'était pour faire le lancement du quatrième symbole de qualité de l'industrie de l'électricité.

Novelec

Le symbole Novelec est un signe d'excellence dans la construction des maisons tout à l'électricité. Cette qualité et cette efficacité Novelec se réalise entre autres dans le domaine du chauffage a-t-on précisé dans un communiqué.

Novelec est le quatrième symbole de qualité émis par l'industrie électrique. Trois des appareils électriques standards dont le rendement est garanti possèdent déjà leur symbole. Il s'agit du chauffe-eau CASCADE, du luminaire SENTINELLE, de la lampe-étude COLLEGE.

NOVELEC vient pour sa part garantir la qualité des installations "tout à l'électricité" dignes de son nom. Ce nouveau symbole permet au consommateur d'identifier clairement et simplement les constructions "tout à l'électricité" qui sont conformes aux normes de la Ligue électrique du Québec pour l'isolement thermique, l'installation, la capacité des éléments, la réparatition de la canalisation et la capacité de l'entrée électrique.

Parce qu'il identifie nettement et sans risque de se tromper une maison "tout à l'électricité" conforme aux normes de la Ligue électrique du Québec, le symbole NOVELEC oriente le public vers un produit de qualité duquel il obtiendra entière satisfaction.

La ville de Joliette

C'est M. Maurice Lévesque, directeur général des services municipaux à la cité de Joliette qui représentait les autorités municipales. Ce dernier a en outre souligné que si la ville de Joliette uniformisait ses tarifs d'électricité, probablement qu'elle ferait plus d'argent qu'avant. Il a également fait mention qu'il est également possible que les taux de l'électricité de la ville de Joliette pour le consommateur domestique viennent à être sensiblement les mêmes que ceux de l'Hydro-Québec. Au point de vue service, pour répondre à une question qu'on lui posait, M. Lévesque a dit qu'il croyait qu'à la ville de Joliette tout allait plus rapidement parce qu'il n'y avait pas autant de gens à voir pour obtenir un service. Pour ce qui est de la diminution, le directeur des services à la ville a déclaré qu'il ne pensait pas que la diminution de $5,000,000 environ en investissement pour de nouvelles constructions, peut être due aux taux de l'électricité plus élevés à Joliette que dans les territoires de l'Hydro-Québec. Il a dit par ailleurs, qu'à cause du plan de M. Dancose, il se devait d'être plus sévère pour les constructions et de s'en tenir spécifiquement aux recommandations du plan.



par Michel ROCHON

● Nous avons assisté dimanche soir à la joute d'étoiles de la ligue de hockey Intermédiaire régionale qui dispute ses joutes à l'aréna de l'Assomption. Cette ligue groupe des équipes venant de Crabtree, l'Assomption, Repentigny, Mascouche et Rawdon.

● Plus de 800 personnes ont assisté dimanche soir à cette joute d'étoiles. Vraiment cela me faisait penser aux bons jours de la ligue Laurentide Junior. Remarquez bien que je ne blâme pas ici les dirigeants de la ligue Laurentide Junior, mais plutôt les spectateurs et les amateurs de hockey qui eux devaient se faire un devoir de participer à ces joutes de la ligue Laurentide Junior.

● Les conditions de ski de fin de semaine étaient très bonnes dans la région de Lanaudière. Espérons que d'ici peu nous aurons une autre tempête de neige qui donnerait des conditions excellentes.

● Au club Bourguignon on a réuni les directeurs pour une assemblée. Vu la démission de M. Denis Loyer comme président et directeur, c'est M. Pierre Delangis qui a été élu le nouveau président. M. Pierre Leblanc a pour sa part été élu vice-président. Egalement les membres de l'exécutif du club ont décidé qu'une lettre de remerciement soit expédiée à l'ancien président M. Robert "Bob" Thériault qui depuis trois ans était à ce poste. L'exécutif a pris cette décision de remercier M. Thériault pour le bien qu'il a apporté au club de Joliette.

En furetant dans Joliette

● M. Cyrille Denis pour sa part, le gérant commercial de la station de radio a presque dû se rendre vers 5h.30 le matin parce que le transmetteur avait de légers troubles. C'est Jacques Lévesque qui s'y est rendu.

● Ce soir à l'hôtel Joliette il y aura le souper du club Bourguignon. Ce souper sera préparé par M. Gaétan Davignon aidé de M. Lionel Comtois. C'est à ne pas manquer, semble-t-il, selon les deux cuisiniers.



(Photo Léon Savard)

LES CUISINIERS DE la semaine dernière au club Bourguignon de Joliette étaient le chef, M. Rénald Turcotte à droite et ses aides MM. Jean-Claude Côté, Will Landry, Réal Dupuis et Gilles Plante.

● L'équipe de Joliette-Martin dirigée par Claude Nadeau a fait un autre pas vers le championnat de la ligue Laurentide Junior en triomphant dimanche après-midi des Trads de l'Assomption au compte de 5 à 3.

● Pierre Ledoux de l'équipe de Repentigny est toujours en première position des compteurs du Junior avec 28 buts et 28 assistes, bon pour 58 points. Il est talonné de près par Michel Dubois du Crabtree avec 25 buts et 31 assistes, bon pour également 56 points.

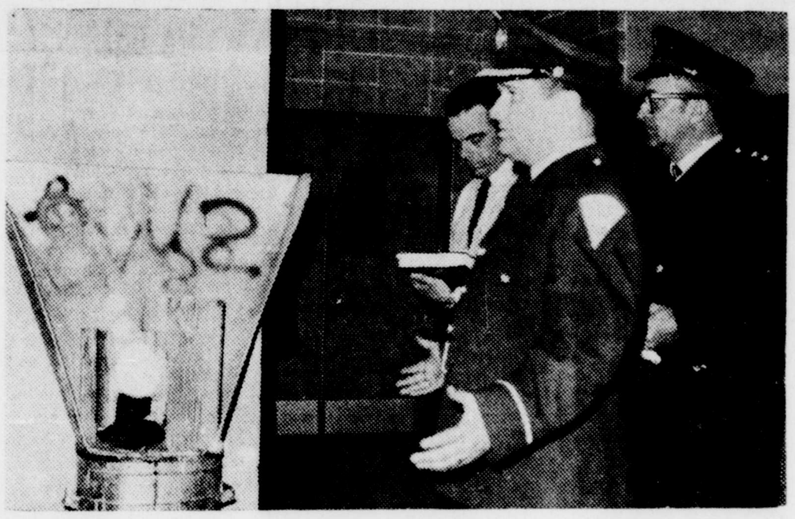
Des inspections dans les édifices

De la prévention partout

par Pierre-A. CHAMPOUX

JOLIETTE — Les cours de prévention contre les incendies que toute la brigade des pompiers de Joliette suit dans le moment vont bon train. L'instructeur Bernard Joly a souligné du moins que tout allait pour le mieux. Hier après-midi, dans le cadre des cours que suivent les pompiers ces derniers se sont rendus à différents endroits de la ville pour inspecter les lieux. Un premier groupe s'est rendu à l'hôtel de ville, le second a inspecté les garages municipaux de la ville de Joliette tandis que d'autres visitaient un édifice neuf, le Centre d'apprentissage de Joliette situé au 1385, Boulevard Firestone à Joliette.

En premier lieu, les instructeurs, M. Jean Turgeon et M. Roger Laurion, se sont rendus voir les autorités de l'école d'apprentissage des métiers, et ont commencé avec l'aide des pompiers à faire une inspection des lieux. Des observations, comme par exemple, les prises de courant à moins de 18 pouces du sol, des extincteurs qui n'auraient pas été vérifiés depuis longtemps, des robinets à proximité de conduits électriques et plusieurs autres choses.



(Photo Léon Savard)

DANS L'ATELIER DE la peinture au Centre d'apprentissage de Joliette on a trouvé une poubelle qui contenait des linges imbibés de liquide inflammable ce qui selon les pompiers pourrait constituer un danger d'incendie.

Les quelque 6 pompiers qui se sont rendus sur les lieux au Centre d'apprentissage de Joliette ont pu également remarquer que l'édifice neuf était construit de beaucoup de bois, le gymnase par exemple, que les poutres étaient également de bois. Un des instructeurs, pendant le cours, aurait d'ailleurs souligné que le bois dans une construction était plus résistant au feu que l'acier.

Ces cours se termineront cette semaine. Vendredi après-midi, les pompiers recevront un certificat pour avoir suivi le cours de prévention contre les incendies donné par la direction générale de la protection des incendies, anciennement le Commissariat des incendies du Québec.

Vol par effraction chez René Poirier

JOLIETTE (PAC) — Un vol a été perpétré chez René Poirier à Saint-Félix-de-Valois. Le méfait aurait été commis dans la nuit de samedi à dimanche. Ce ne serait par ailleurs que lundi matin que le vol aurait été constaté. Les policiers de la Sûreté du Québec du détachement de Joliette se sont rendus sur les lieux, hier matin, pour faire les premières constatations. L'enquête dans cette affaire a d'ailleurs été confiée au détachement de Joliette de la Sûreté de la province.

Une automobile volée

Hier matin également, les policiers qui patrouillaient les routes de la région de Joliette ont fait la découverte d'une voiture abandonnée dans un fossé sur une petite route donnant sur le rang Sainte-Rose, non loin de Saint-Félix-de-Valois. Après une courte enquête les agents enquêteurs de la Sûreté auraient toutefois conclu que le vol de l'automobile en question et le vol constaté chez René Poirier n'avaient pas de rapport entre eux. L'automobile volée, la veille appartient à M. Lapierre de Joliette.

Le vol

Les auteurs du crime ont réussi à pénétrer dans l'établissement de M. Poirier en défonçant un mur de l'extérieur pour ensuite avoir à faire un autre trou dans un mur intérieur. Ils auraient par la suite forcé la voûte pour y dérober son contenu. Dans cette voûte il y avait un petit coffre-fort qu'ils ont également brisé et ont réussi à prendre une somme de $150. Cependant le montant exact du vol n'a pas encore été précisé.

Les policiers qui ont mené l'enquête dans ce vol par effraction ont souligné que M. Poirier aurait à subir des pertes surtout occasionnées par les dommages que les bandits ont faits à son établissement.

Les étoiles du hockey mineur

Section Moustique

1 - Robert Asselin — 22
2 - Martin Sansregret — 21
2 - Marc Surprenant — 21
3 - Howard Brownrigg — 20
4 - Marcel Foucher — 18
5 - Alain Mélançon — 17
5 - Jacques Drainville — 17

Section Pee-Wee

1 - Lucien DeBlois — 47
2 - Mike Conroy — 26
2 - Danny Renaud — 26
3 - André Ferland — 24
4 - Michel Boulard — 18
5 - Luc Lafond — 16
5 - Daniel Leblanc — 16

Section Bantam

1 - Luc Borduas — 27
2 - Richard Bonin — 21
3 - Sylvain Dauphin — 19
4 - Jacques Laurin — 18
5 - Jacques Marcil — 17
5 - Gino Tessier — 17

Section Midget

1 - Richard Froment — 34
2 - Luc Joly — 20
3 - Michel Vincent — 16
4 - Jacques Tessier — 13
4 - Carlo Blanchard — 13
5 - André Bélanger — 12
5 - André Vennes — 12

Section Juvénile

1 - François Hétu — 37
2 - Jean Benoit — 24
3 - Normand Houle — 19
3 - Claude Ethier — 19
4 - André Perreault — 18
5 - Jean-Noël De Rouin — 17

Les loisirs à Joliette

Aréna de Joliette

9h.30 Ecole Saint-Pierre
11h.30 Ecole Saint-Jean-Baptiste.
13h.30 Patinage libre pour jeunes enfants et parents
17h. Ecole Anglaise
17h. Cathédrale vs Christ-Roi, Moustique
18h. Saint-Pierre Vs Notre-Dame des Prairies, Pee-Wee.
19h.30 Ligue de hockey Renaissance: Battah vs Barrette Chaussures.
21h. Saint-Thomas vs Loisirs Christ-Roi.
22h.30 Melchers
24h.30 Firestone.

Centre de Loisirs du CEGEP

19h.30 Cours de danse. Professeurs: Gisèle et Yves.
19h.30 Cours de gymnastique pour dames. Mme Henri.

Piscine du CEGEP de Joliette

19h. Cours de natation pour enfants: $1.
20h. Bain public. Admission $0.35.

Bibliothèque adultes:

9h. à 12h., 13h. à 18h., 19h.30 à 21h.30.

Bibliothèque enfants:

16h. à 18h.

Centre de Loisirs Barthélemy-Joliette

19h. Ligue de ballon volant. Ping Pong. Cours de gymnastique sur appareils, Tennis intérieur. Admission, adulte $0.50, étudiant: 0.25.

Centre d'Hiver Bosco:

13h. à 22h. Ce centre est ouvert gratuitement aux amateurs de patinage, de traines sauvages, de ski et de motoneige. Il y a un gardien en faction et un endroit pour se réchauffer.



(Photo Léon Savard)

Un souper en l'honneur de M. J.-Edouard Leblanc

LES CITOYENS DE Saint-Jacques, dans le comté de Montcalm, ont participé à un souper en l'honneur du nouveau président de la Commission scolaire régionale Lanaudière, M. J.-Edouard Leblanc. M. Leblanc, qui est en même temps président de la Commission scolaire de Saint-Jacques, remplace le juge Claude-Edouard Hétu qui s'est retiré de ce poste dernièrement. Dans l'ordre habituel, M. Leblanc, le curé de Saint-Jacques M. Rosius Guilbault et le député du comté de Montcalm et ministre des Affaires intergouvernementales M. Marcel Masse.

Construction prochaine du hangar à l'aéroport municipal

TROIS-RIVIERES (B.C.) — Rapid Construction Ltée, de Trois-Rivières, entreprendra sous peu, l'érection d'un hangar, sur le terrain de l'aéroport municipal.

Il s'agit d'une construction en acier préfabriqué et d'une superficie de 4,800 pieds carrés qui servira à abriter des avions privés.

Il en coûtera $31,750 pour ces travaux mais le ministère des Transports en vertu d'une entente conclue avec la ville, contribuera financièrement à ce projet dans une proportion de 85 p.c. jusqu'à concurrence d'un montant de $52,500.

Le contrat accordé à Rapid Construction ne comprend pas les travaux d'électricité et de chauffage dont les soumissions seront bientôt demandées par le service des Travaux publics de la cité trifluvienne.

Bienveillante pour la famille, tendre pour le débutant, un défi pour l'expert.

Une *vraie* montagne.



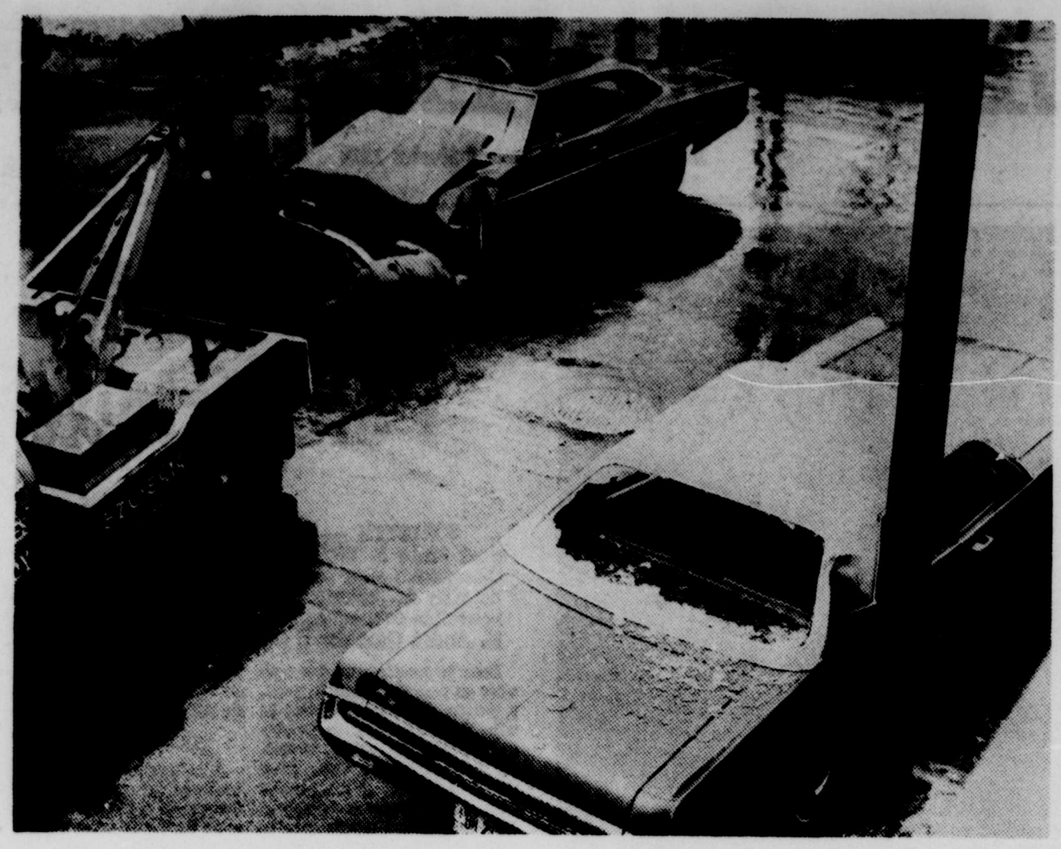
Cette année, prenez votre élan au Mont Ste-Anne et imaginez un peu la longue balade en famille! Plus de trois milles de descente où vous arrêtez à volonté pour admirer un panorama grandiose! Et le Mont Ste-Anne est la seule station dans l'est du Canada dotée de télécabines. Le skieur accompli y connaîtra aussi des descentes remplies de sensations fortes.



Cette année, venez faire du ski dans une vraie montagne. Seul ou avec les vôtres. Vous aurez fait vraiment un choix d'expert.
Nous vous attendons. Cette année, venez au

mont ste-anne

Parc du Mont Ste-Anne – sur la route 15
à peine à 25 milles à l'est de Québec.



(Photo Roland Lemire)

Collision sous la pluie

ALORS QU'EN PLEIN mois de janvier, la pluie rend la chaussée traiteusement glissante dans certains quartiers de la ville, il se produit des accidents de la circulation qui causent de lourds dommages aux voitures impliquées. Ce violent accident survenu vers 2h.50, hier, à l'intersection des rues St-Georges et St-Denis, n'a pas causé de blessé, mais les véhicules impliqués ont été lourdement avariés. La voiture taxi de marque Dodge 1969 de Service-Taxi et conduite par M. P. E. Desprès, 506 des Forges, a été endommagée pour $2,000 et la Chrysler 1969 conduite par M. J.-Roland Paris, 22 des Pins, Victoriaville, a subi des avaries estimer à $2,500. Les policiers Jules Joubert et Michel Thibeault ont fait les constatations.

ANNONCE

Bien des gens portent
UN DENTIER
bien plus confortablement

Quand un dentier se relâche et glisse, il suffit de le saupoudrer d'un peu de la fameuse poudre adhésive pour dentiers FASTEETH, si facile à utiliser. FASTEETH maintient les dentiers fermement plus longtemps. Vous vous sentez plus à l'aise . . . et mangez plus naturellement. Etant alcaline, FASTEETH n'aigrit pas sous les prothèses. Nul effet gommeux, sirupeux, ou pâteux. La santé exige un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement. Demandez vite votre FASTEETH à tous les rayons de pharmacie.

La police recherche un maniaque qui a attaqué une jeune fille

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Une jeune fille aux prises avec un désaxé sexuel qui venait de l'attaquer en pleine rue et d'attenter à sa pudeur, vendredi soir dernier, vers 5 heures et 15, n'a pu échapper à son agresseur qu'en se réfugiant dans une résidence après avoir réussi à lui faire lâcher prise en criant de toutes ses forces.

L'individu, un jeune homme dans la vingtaine, est activement recherché par les détectives de la sûreté municipale. Son arrestation ne serait plus qu'une question de temps.

Le jeune homme a d'abord suivi la jeune fille dans la rue Ste-Cécile, puis dans la rue Ste-Geneviève. Il pressa le pas et accosta celle dont il désirait obtenir les faveurs.

"Est-ce que je vous dérange? Puis-je marcher avec vous?", dit alors l'individu à la fille pour ensuite lui faire des propositions.

La jeune fille répondit qu'en effet, il la dérangeait et refusa carrément sa compagnie. C'est alors que l'éconduit l'étreignit par les épaules et se mit en devoir de l'embrasser comme s'il la connaissait depuis toujours et comme s'il pouvait faire comme tous les jeunes couples d'amoureux que l'on rencontre dans nos rues.

La jeune fille se débattit tant et si bien que l'individu ne put l'embrasser. Mais, ne se décourageant pas pour autant, il se livra soudain à des actes de grossière indécence sur la jeune fille.

Affolée, la victime se mit à crier et courut se réfugier dans une résidence où elle fut recueillie et réconfortée par une dame qui manda la police.

Les détectives de la sûreté municipale disaient être sur une bonne piste, hier soir. La jeune fille affirmait pouvoir reconnaître son assaillant et les policiers se préparaient à lui montrer des suspects.

Exhibitionniste

Un exhibitionniste a donné une démonstration dans la rue Hart, vendredi soir vers 7 heures à des jeunes filles qui passaient.

L'individu s'est volatilisé avant l'arrivée de la police. Il s'agirait du même individu qui se serait ainsi produit, depuis quelque temps, ici et là dans la ville. Cet homme serait bien connu de la police.

Faits et méfaits

Changement d'option en cour

● Christian Renault, de Québec, accusé par la Couronne représentée par Me Denis Bouchard, d'avoir volé une automobile de la Firme Lavoilette Auto Location, de la rue Lavérendrye, à Trois-Rivières, s'est vu accorder la clémence du juge Léon Girard, de la Cour des Sessions de la Paix, hier avant-midi. En effet, Renault a demandé un changement d'option, lui permettant de comparaître devant un juge et douze jurés sans avocat. L'enquête préliminaire a été fixée au 11 février.

Deux mères de famille en cour pour vol à l'étalage

● Deux jeunes mères de familles dans la vingtaine, ne trouvant pas leur tenue vestimentaire convenable, ont décidé d'un commun accord de se procurer à très peu de frais, de jolis manteaux. C'est ainsi qu'elles ont été appelées à comparaître devant le juge Girard de la Cour des Sessions, pour répondre de ce magasinage trop peu dispendieux. L'une s'était procuré un manteau de 80 dollars et l'autre, de 40 dollars. Devant le repentir bien évident de ces deux jeunes mamans, le juge Girard a demandé qu'elles promettent de garder la paix pendant deux ans, et a par la même occasion souligné le fait que les vols à l'étalage étaient de plus en plus fréquents et que la Cour va devoir se montrer plus sévère à l'avenir.

L'enquête préliminaire de Verrette remise au 9 février

● L'enquête préliminaire relativement à une tentative de meurtre, accusation portée contre Jean-Claude Verrette, a été remise au neuf février.

Deux étudiants se procuraient des marchandises à bon compte

Deux étudiants, âgés de 23 ans, ont comparu hier avant-midi devant le juge Léon Girard, de la Cour des Sessions de la Paix, en rapport avec des vols à l'étalage commis dans divers établissements commerciaux de Trois-Rivières. Le montant des vols commis varie entre $4.50 et vingt dollars; il s'agit dans chacun des cas, de marchandises. Les deux étudiants devront débourser dix dollars pour chacun des méfaits et signer un engagement de garder la paix pendant une période de deux ans. Un commentaire fait par le juge Girard a provoqué le rire parmi les personnes présentes à l'audience; après avoir demandé à un des étudiants quelle discipline il étudiait et que celui-ci lui eût répondu que c'était en architecture, le juge Girard a déclaré: "Vous avez des plans, mais des mauvais!"

Départ lent de la construction au Cap

CAP DE LA MADELEINE (RN) — La construction semble vouloir commencer lentement en 70, au cap-de-la-Madeleine alors que seulement 4 permis de construire ont été émis pour une valeur de $31,000, comparativement au mois de janvier 69 alors que 23 permis de construire avaient été émis pour une valeur de $1,831,192.



M. JOHN DICKINSON, président national de l'Association Canadienne de gestion des achats et coordonnateur des achats, à l'échelle nationale, de la Compagnie Gulf Oil of Canada Ltd, sera l'invité d'honneur de la section de la Vallée du St-Maurice des Acheteurs, lors d'une réception qui aura lieu au club de golf Métabéroutin, mercredi, le 4 février. Le distingué visiteur sera accompagné, pour la circonstance, de M. G. Bradley, président du mouvement dans le district de Montréal. Le maire Réal Desrosiers, du Cap-de-la-Madeleine, accueillera les visiteurs et les dirigeants locaux à l'hôtel de ville. Au cours de la soirée de mercredi, le président Dickinson prononcera une causerie qui s'intitulera: "Après 50 ans". Le président de la section de la Vallée du St-Maurice de l'A.C.G.A. est M. Roger Normandin.

Le quartier numéro six commence l'année en prenant la tête sur les autres quartiers avec un total de 2 permis émis pour la construction d'autant de bungalows pour une valeur de $29,500 tandis que dans le quartier numéro cinq, un permis a été émis pour des réparations au coût de $1,000.

Aucun permis n'a été émis pour les quartiers numéros 3, 4 et 1, cependant un permis pour réparation a été émis dans le quartier numéro 2 pour une valeur de $500.

Rénovation

Un permis de rénovation a été émis à la compagnie des restaurants Scott Québec Ltée pour une valeur de $20,000 pour la rénovation et la transformation de l'ancien centre de distribution de Jos Vaillancourt Inc. L'édifice ainsi transformé est situé à la sortie ouest de la ville du Cap-de-la-Madeleine, sur la rue Fusey.

La compagnie Scott opère la chaîne des restaurants Kentuckey du Colonel Sanders qui se spécialisent dans la vente du poulet **frit.**

MOITIÉ - MOITIÉ
LES DUCS DE TROIS-RIVIERES
NUMERO GAGNANT:
Billet jaune
5181 pour $300.00
à M. Victor Leclerc
Semaine finissant
le 31 janvier 1970
Pour cette semaine
les billets sont verts.

VENTE CASH'N CARRY

20% à 50% DE RÉDUCTION SUR TOUS NOS PANNEAUX

Souvent imité, jamais égalé

Maintenant 23,000 pieds de plancher chauffé. Magasinez confortablement.

Aucune commande téléphonique acceptée pour ces spéciaux



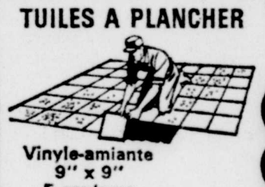
MOSAIQUE
Même les personnes très exigeantes trouvent le motif qu'elles recherchent parmi notre grand choix de mosaïques; la mosaïque est idéale pour embellir votre salle de bain, etc. Facile à poser, faites-le vous-même et épargnez.
A compter de 49¢ le pied carré

CÈDRE AROMATIQUE
Pour garde-robes. Bord à languette et rainure, installation facile. Par paquet
$6.35



QUANTITÉ LIMITÉE

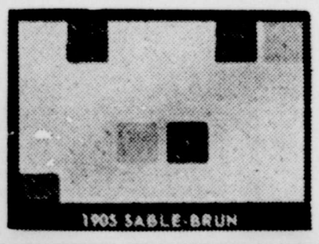
TUILES A PLANCHER



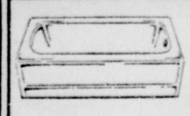
Vinyle-amiante
9" x 9"
5 couleurs
12" x 12" 8¢ 14¢



Pré-fini 4' x 8' Grand Spécial $2.49



PANNEAU MURAL
MOSAÏQUE FINI MÉLAMINE
Imitation tuile pour salle de bain
4' X 8'
GRAND SPÉCIAL
$12.95
Barker



ENSEMBLE 3 MCX SALLE DE BAIN
$99.95



SPÉCIAL! SPÉCIAL! SPÉCIAL!
MOULURE PRÉFINIE "WELWOOD"
POUR APPAREILLER AVEC VOS PANNEAUX

COIN INTÉRIEUR 8' LONG.	COIN EXTÉRIEUR 8' LONG.	PLINTHE 8' LONG.	CADRAGE 7' LONG	ARRÊT DE PORTE 8' LONG.
77¢	$1.26	$1.66	$1.32	99¢

Le plus grand choix de contreplaqué et de panneaux muraux de la région

GROS et DÉTAIL

CENTRE DE RENOVATION
DIVISION DE Eastern Softwood LTD

Facilité de stationnement
Plan budgétaire
2201, Bellefeuille
TROIS RIVIÈRES 375-1681

Ouvert de 8h 30 a.m. à 6h p.m.
lundi, mardi, mercredi
de 8h 30 a.m. à 9h p.m.
jeudi et vendredi
samedi de 8h 30 a.m. à midi

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION — RÉNOVATION — QUINCAILLERIE — PLOMBERIE

NOUS REMBOURSONS LE DOUBLE DE LA DIFFÉRENCE

Aona — SICO INC. — C-I-L PEINTURES

CERCLE D'OR
STATIONNEMENT GRATUIT VALIDE

PEINTURE

• PLUS DE FINI • PLUS DE COULEURS
• PLUS DE CHOIX • PLUS COMPLET

2 STATIONNEMENTS Gratuits Validés à proximité du magasin au Coeur de Trois Rivières

J. A. St. Pierre LTÉE
QUINCAILLERIE
926, St-Maurice Tél.: 374-3541

50 ANS D'INFORMATION

LE NOUVELLISTE

Trois-Rivières, mardi 3 février 1970

Pour un plus grand choix
Mademoiselle
334, Des FORGES
TROIS-RIVIERES

A la demande de Québec

L'évaluation de la machinerie industrielle suspendue jusqu'à jeudi

TROIS-RIVIERES (J.M.B.) — L'évaluation de la machinerie industrielle à Trois-Rivières pour fins de taxation par la Commission scolaire a été suspendue jusqu'à jeudi, alors qu'une rencontre est prévue avec le premier ministre Bertrand, la Commission scolaire le conseil de ville, des représentants de la Chambre de commerce, du conseil d'expansion économique et quelques ministres.

Dans un télégramme adressé au trésorier de la Commission scolaire, M. Frank Rochette, le directeur général du financement au ministère de l'Education, M. S.-F. White, recommande à la Commission scolaire de suspendre l'évaluation de la machinerie jusqu'à jeudi, jour de la réunion.

Ce télégramme faisait suite à une conversation téléphonique entre MM. White et Rochette, et c'est dans l'intention de discuter davantage de la question de la taxe de la machinerie industrielle que M. Frank Rochette se rendra à Québec aujourd'hui rencontrer le directeur général du financement à l'Education.

La délégation pour représenter la Commission scolaire, jeudi, sera composée du président Guy Boisclair, du trésorier, M. Frank Rochette, du secrétaire, M. Léo Carle et de l'aviseur légal, Me Marcel Beaumier. Il est à prévoir, peut-être à espérer, qu'à la suite de cette réunion d'importance, les parties en viennent à une entente avec des solutions acceptables de toutes parts.

Par ailleurs les membres de la Commission scolaire de Trois-Rivières n'ont pas tenu de réunion régulière lundi. La prochaine séance des commissaires aura donc lieu lundi prochain. On a expliqué la décision de ne pas tenir d'assemblée en raison du nombre réduit de points à porter à l'ordre du jour et aussi en partie à l'absence du président, le Dr Guy Boisclair, retenu pour la semaine dans la ville de Québec.

L'adoption du budget reportée à une autre séance

Aucune hausse de taxes pour les Trifluviens en 1970

par Fernand GAGNON

TROIS-RIVIERES — Le budget municipal de l'année 1970 n'a pas été adopté officiellement hier soir, mais en fait tout était prêt, sauf en ce qui a trait à l'homologation du rôle d'évaluation, qui ne pourra être homologué avant le 22 février 1970, à cause des délais nécessaires à l'examen du rôle, aux plaintes que les contribuables peuvent faire et à l'audition de ces plaintes par le bureau de revision que préside le juge de la Cour municipale, Me Jules Provencher.

C'est un budget équilibré, sans hausse du taux de la taxe foncière, que le gérant municipal Roger Lord, ing. P. a soumis hier à un dernier regard scrutateur du Conseil municipal.

Il est fort possible que le budget soit adopté par nos édiles, en séance publique, dès lundi, le 9 février 1970. A tout événement, cette procédure ne peut retarder au-delà du 22 février et dès lundi de la semaine prochaine, les membres du Conseil auront en mains une copie finale des crédits de l'année 1970.

Au cours de la réunion d'étude, qui a débuté à 16h. hier, le Conseil a apporté certaines corrections d'ordre mineur aux chiffres présentés par le gérant municipal Roger Lord.

En somme les revenus prévus pour l'année 1970 s'équilibrent avec les dépenses ordinaires prévues à $7,804,000, réserve statutaire omise.

M. Lord a présenté par écrit au conseil les commentaires suivants:

Analyse des revenus 70 et 69

a) Augmentation de $120,000 dans le produit des taxes foncièmaisons de rapport et de maisons commerciales (Motels).

b) Stabilité dans le revenu de la taxe de vente, maintenue par une plus grande subvention, notre population étant admise à 63,000 âmes auprès du ministère du Revenu, alors que jusqu'à ce jour elle n'était comptée que pour 57,000 âmes.

c) Hausse de $35,000 au parc de l'Exposition; le taux du pari-mutuel étant augmenté de $2.00 à $2.625; le programme spécial de la semaine de l'exposition apportant plus de spectacles élaborés, le prix des billets aux barrières a été porté à $1 (au lieu de .75)

d) Les autres revenus sont semblables, pour les années 1970 et 1969, sauf pour le Service des Loisirs dont l'apport de revenus est estimé plus considérable. Par contre, il y aura des diminutions pour compenser diverses augmentations, dit M. Lord.

Au chapitre des dépenses, les hausses de salaires

M. Lord note que les dépenses globales prévues en 1970, se répartissent comme suit: dépenses ordinaires $7,604,000; augmentation de salaires: $200,000, pour un grand total de $7,804,000.

On doit constater, souligne-t-il encore, que les augmentations de salaires, totalisant $548,000 représentent plus de 60 pour cent de l'augmentation totale des dépenses pour les années 1968, 1969 et 1970.

Dans un nota bene, le gérant dit: "Les prévisions officielles des dépenses ordinaires pour l'année 1970 sont de $7,692,145 et il ne reste plus qu'une différence de $11,855, pour atteindre le grand total de $7,804,000. Toutefois, ajoute-t-il, il faut noter que les augmentations de salaires au service de "Police et incendie" sont incluses dans le total des dépenses ordinaires.

Au cours de la dernière séance d'étude du budget, les membres du Conseil ont retouché quelques chiffres. Ils ont passé au crible la liste des subventions dont le total s'élève à $60,000.

Seul l'hôpital Saint-Joseph serait incommodé par la grève des internes

TROIS-RIVIERES (RSA) — De plus en plus régressive, voir en voie de disparition, la grippe a, semble-t-il, perdu son aspect d'épidémie, si l'on en juge les commentaires recueillis aux différents hôpitaux de la région de Trois-Rivières, hier.

Visiteurs

On se rappelle que samedi dernier, les autorités des hôpitaux Sainte-Marie et Saint-Joseph annonçaient l'ouverture de leurs portes aux visiteurs alors que les cas de grippe dans chacun de ces établissements, avaient beaucoup diminués et hier au cours d'entretiens téléphoniques avec les autorités des divers hôpitaux de la région, on nous a à nouveau rassuré que tout allait pour le mieux.

D'autre part, un autre malaise s'est infiltré dans le domaine hospitalier, en fin de semaine; il s'agit de la grève des internes et médecins résidents, qui depuis dimanche matin, ont interrompu leurs services dans les hôpitaux de la région métropolitaine.

A Trois-Rivières, il semble que seul l'hôpital Saint-Joseph, soit incommodé par ce débrayage. Sept internes et un médecin résidents, ne se sont pas présentée au travail depuis dimanche, et comme c'est le cas dans tous les autres hôpitaux de la province affectés par cette grève, se sont les médecins en place qui doivent effectuer les travaux habituellement exécutés par les internes.

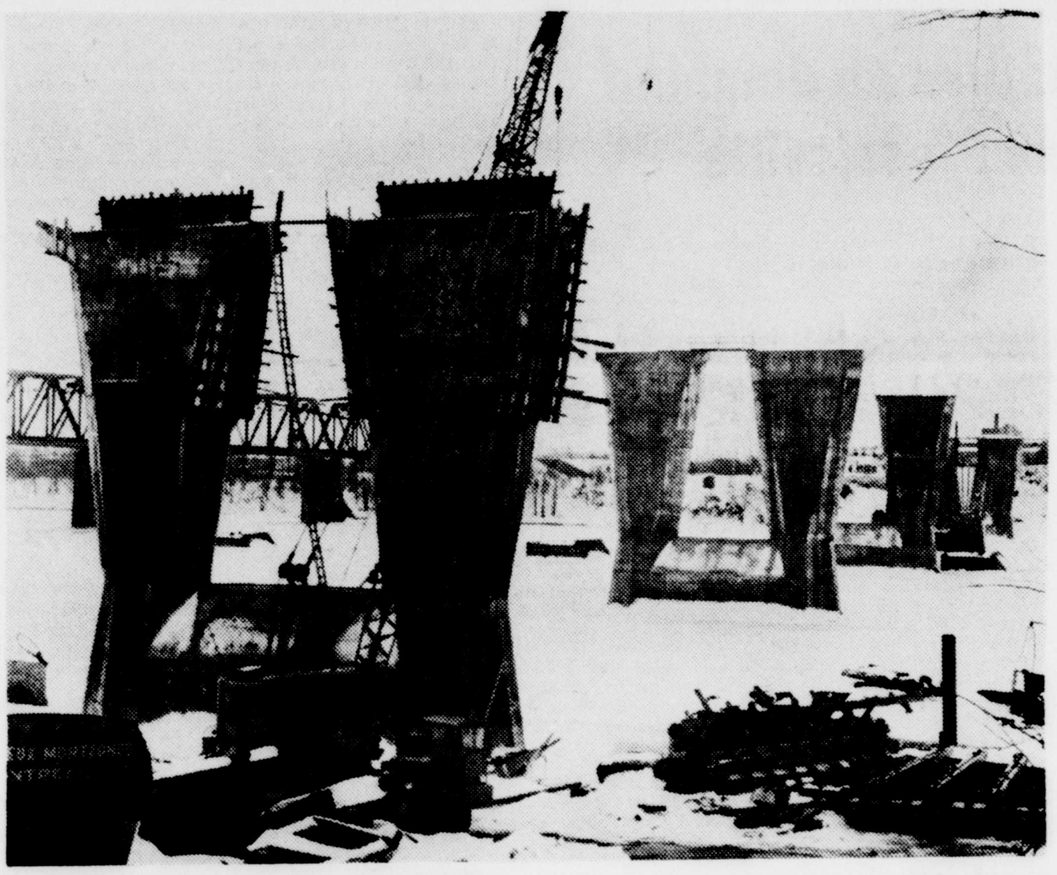
Le débrayage était un peu prévisible, puisque depuis deux semaines, les internes et résidents menaçaient de faire la grève. Le geste posé par ces derniers est pour protester contre le refus du gouvernement de satisfaire les exigences salariales.

Vol de $4,000 chez Aimé Breton

CAP DE LA MADELEINE (RN) — Le marchand de meubles Aimé Breton et Fils du Cap-de-la-Madeleine, a reçu la visite des cambrioleurs, en fin de semaine. Le vol aurait été commis dans la nuit de samedi à dimanche alors que pour environ $4,000 d'appareils ménagers ont été emportés par les voleurs.

Ceux-ci ont pénétré à l'intérieur de la bâtisse par un bureau adjacent pour se rendre dans la partie qui sert d'entrepôt. Ils ont ouvert la grande porte puis, ils ont garé leur camion, lequel a été chargé à l'intérieur. Puis ce fut la fuite...

La Sûreté municipale du Cap fait enquête.



(Photo: Roland Lemire)

LA CEDULE DES TRAVAUX de construction du deuxième pont sur la rivière Saint-Maurice progresse normalement. L'entrepreneur Walsh Québec Ltée., complète présentement l'érection de deux colonnes du pilier numéro 2. La Photo ci-dessus a été prise du côté du Cap-de-la-Madeleine et illustre bien la progression ds travaux.

Le nouveau pont sur le Saint-Maurice prend forme

CAP DE LA MADELEINE (R.N.) — La cédule des travaux de construction du deuxième pont sur la rivière Saint-Maurice progresse normalement. Jusqu'à maintenant environ 95 pour cent des travaux d'érection des piliers sont terminés et ces travaux prendront fin vers les derniers jours du mois de mars.

Les employés de Walsh Québec Ltée complètent présentement l'érection de deux colonnes du pilier numéro 2. Les chantiers n'ont été fermés que durant la période des fêtes pour se poursuivre par la suite sans interruption. Les employés qui travaillent actuellement à la finition de ces travaux sont au nombre de dix. La première phase de ces travaux était de l'ordre de $1 million.

La superstructure

Après les travaux de construction des différents piliers, viendra la construction de la superstructure d'acier pour laquelle les appels d'offres seront lancés prochainement par le gouvernement du Québec.

Carrefour Laviolette

Pour ce qui regarde les travaux de construction du Carrefour Laviolette, l'entrepreneur en est encore à la phase de l'excavation et du détournement des conduites d'égout et d'aqueduc. Ce sont les travaux les plus urgents qui sont effectués présentement alors que l'autre phase des travaux du même genre pourra être effectuée en même temps que la construction générale du carrefour.

Les travaux préliminaires d'excavation et de détournement des conduites d'égout et d'aqueduc seront complétés vers la fin du mois de mars alors que l'entrepreneur commencera les travaux de bétonnage.

Les travaux d'excavation sont exécutés par Trois-Rivières Ready Mix tandis que les pièces d'armature sont fabriquées par Central Québec Steel. L'éclairage du complexe sera confié à l'entrepreneur Arno Electrique de Trois-Rivières également. La main-d'oeuvre est formée d'ouvriers de la région.

c'est un secret de polichinelle

● Le Parti Québécois, section du comté de Champlain, a convoqué une conférence de presse pour ce soir, au Sapin Bleu, du Cap-de-la-Madeleine. Cette conférence de presse a pour but d'informer les média d'information sur la convention du Parti Québecois qui se déroulera le 22 février au Cap pour le choix d'un candidat dans le comté de Champlain. Il sera également question de la tournée qui sera effectuée dans ce comté par Messieurs Lévesque, Parizeau et Grégoire.

● Mercredi soir, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, M. Claude Jutras prononcera une causerie sur la gestion des petites entreprises levant les membres de la Chambre de Commerce de cette ville. Cette causerie est un prélude à une série de cours de M. Jean-Claude Mailhot sur la petite industrie.

● Jacques Dufresne et Jacques Hébert, deux Trifluviens qui travaillent respectivement à CJMS et à l'Hydro-Québec, à Montréal, hantent nos parages à toutes les fins de semaine. Polichinelle a ouï-dire que nos deux collègues s'apprêtent à consacrer leurs loisirs à l'exploitation d'une salle de danse à l'intention expresse des jeunes et des moins jeunes. "L'Estacade", c'est l'affiche qu'ils accrocheront tous les samedis soir, à compter du 14 février, à la salle Lemire, sur le boulevard des Forges. Au programme, il y aura de la belle musique surtout, des refrains d'hier et d'aujourd'hui, des chansons à boire et pour soulager les gosiers trop secs, l'on servira du "jus de pitoune", un p'tit boire du tonnerre, foi de polichinelle!

Devant des policiers de la SQ

Leblanc aurait avoué le meurtre de Denise Ampleman

par Claude HEROUX

TROIS-RIVIERES. — "C'est moi qui l'ai tuée, elle ne méritait pas ça." C'est la phrase-choc tirée de la déclaration que Jean Leblanc, présumé assassin de Denise Ampleman, aurait faite à des membres de la Sûreté du Québec après avoir été conduit à Montréal le 30 août 1968.

Son honneur le juge Jean-Louis Marchand a permis, hier après-midi, que la preuve de voir-dire soit étalée devant les membres du jury. Le président du tribunal en est venu à cette conclusion après avoir statué qu'il avait décelé des contradictions dans le témoignage de Jean Leblanc de Saint-Léonard d'Aston. Il a relevé entre autres un passage où Leblanc déclare que comme seule carte d'identité lors de son arrestation à Ste-Perpétue, le caporal Denis Prémont lui aurait appliqué une droite à la mâchoire pour l'expédier dans un fossé alors que le policier pour sa part avait avoué devant le tribunal qu'il avait présenté sa carte et un mandat du coroner à Jean Leblanc.

L'honorable juge Marchand en est donc venu à la conclusion que la déclaration avait été faite librement et volontairement à la satisfaction du juge.

La déclaration supposément faite par Leblanc a été lue devant la cour par l'agent Jacques Gaboury de la Sûreté du Québec. L'officier de police accompagnait le caporal Denis Prémont lors de l'arrestation du présumé meurtrier à Sainte-Perpétue le 30 août 1968. Il a relaté qu'au bureau de la Sûreté du Québec, à Montréal, le caporal Denis Prémont avait fait une mise en garde à Leblanc qui avait dit: "Posez-moi des questions et je vais vous répondre". Mais par la suite, Leblanc aurait préféré faire un récit des événements qui auraient entouré la mort violente de Denise Ampleman.

Auto de la victime

Après que le caporal Prémont eut demandé au détenu pourquoi il était en possession de l'auto de Denise Ampleman, Leblanc s'est lancé dans la narration des événements qui auraient entouré la mort tragique de la Québecoise. La déclaration lue par l'agent Gaboury voudrait en substance que vers la fin de juin 1968, Leblanc aurait quitté la municipalité de St-Léonard d'Aston pour se rendre à Québec. Vers 9hres, en soirée, il aurait téléphoné à Denise Ampleman qui l'aurait invité à "aller faire un tour". A 9h.30, Leblanc se serait présenté au domicile de la Québecoise qui était à "pacter" des effets car elle se préparait à déménager. Denise Ampleman se serait absentée et Leblanc aurait attendu son retour jusqu'à 2hres du matin. Vers 3hres, le couple serait parti vers Saint-Léonard d'Aston et chacun aurait pris le volant à tour de rôle. Rendus à un certain endroit, les deux amis auraient immobilisé le véhicule pour admirer la maison de l'oncle de Leblanc puis on se serait dirigé vers la rivière.

La déclaration souligne à la suite qu'une prise de bec serait intervenue entre Denise Ampleman et Jean Leblanc alors que la Québecoise aurait traité son compagnon de "chien sale". La demoiselle aurait continué à crier des bêtises et comme elle tournait le dos à Leblanc pour se diriger vers son véhicule, le résidant de Saint-Léonard d'Aston l'aurait frappée à l'aide d'une barre de fer à la tête. Toujours dans la déclaration étalée devant le jury et lue par l'agent Gaboury, Leblanc se serait ensuite dirigé vers Québec pour ensuite revenir à Saint-Léonard et transporter le cadavre dans une grange.

A Montréal

Après avoir disposé du corps, Leblanc se serait rendu d'abord chez sa soeur à Montréal puis chez son frère Georges. Il serait retourné à St-Léonard où il aurait dit qu'il avait emprunté la voiture. Quinze jours plus tard, il aurait sorti le corps de Denise Ampleman de la grange pour l'ensevelir sous la paille près d'un arbre. Il aurait donné le sac à main de Denise Ampleman à sa soeur et aurait vendu l'auto à M. Charles Chauvette pour $50. Il aurait également emprunté la pelle de M. Georges Chauvette.

Refus de signer

Même si Jean Leblanc aurait ainsi donné sa version des faits, il aurait refusé de signer la déclaration car comme il l'a dit aux policiers: "Je ne veux pas la signer car un gars n'a pas de chance".

Poursuivant son témoignage, l'agent Gaboury raconte qu'après avoir conduit Leblanc en détention, lui et le caporal Denis Prémont ont immédiatement rendu visite à Antoinette Dugas, soeur du détenu qui demeurait à Rosemont à Montréal. Mme Dugas leur a remis une bague et une montre dissimulées dans le bas d'une draperie. Ils sont également entrés en possession d'un sac à main.

Finalement, l'agent Gaboury a expliqué qu'il connaissait la ferme Gérard Breault de Saint-Léonard d'Aston où il s'était rendu le 19 août. Il raconte y être retourné le 4 septembre sachant alors où était le corps de Denise Ampleman à cause des indications données par Jean Leblanc.

Auto surveillée

Appelé à amorcer la preuve de voir-dire devant le jury, l'agent Jean-Louis Savard a dit qu'il avait reçu ordre du caporal Denis Prémont de surveiller un véhicule brun qui pourrait faire son apparition dans le rang du Cordeau à Sainte-Perpétue. Effectivement, vers midi et vingt-cinq, le 30 août 1968, le véhicule s'est immobilisé près de chez M. Adélard Leblanc pour reprendre la route cinq minutes plus tard. L'agent Savard a fait s'immobiliser le véhicule où prenaient place les frères Georges et Jean Leblanc. Une arme à feu de marque Berretta fut trouvée sur Jean Leblanc et les deux frères furent ensuite menottés puis conduits dans l'auto de la Sûreté du Québec.

Pas un mot

Avisé par radio-téléphone de la capture de Jean Leblanc, le caporal Denis Prémont a recommandé aux agents Savard et Gingras de ne pas dire un mot, en attendant son arrivée.

Le caporal Leblanc s'est ensuite amené sur les lieux de l'arrestation et il s'est dirigé vers Jean Leblanc. L'agent Gaboury pour sa part s'est saisi de l'arme qui contenait une balle dans le canon et huit autres dans le magasin. La balle logée dans le canon est allée choir par terre.

Une Vauxhall propriété de Léo Duval, beau-frère de Jean Leblanc s'est ensuite présentée sur les lieux pour s'immobiliser à une cinquantaine de pieds des policiers et des frères Leblanc mais le capitaine Denis Prémont leur a ordonné à deux reprises de déguerpir. Le groupe a obéi après que Raymond Leblanc eut réintégré la Vauxhall qu'il avait quittée pendant quelques instants.

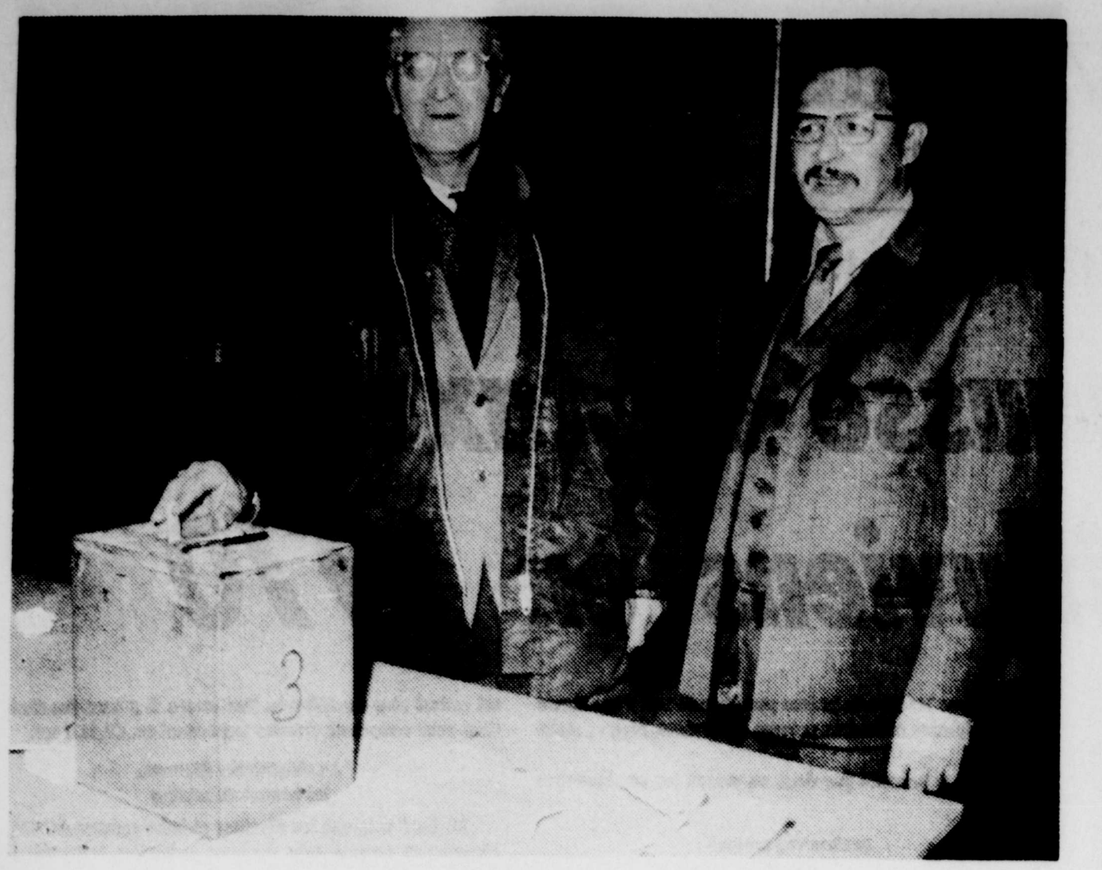
L'agent Savard a terminé son témoignage en soulignant que le 4 septembre 1968, il s'était rendu en compagnie du capiral Prémont, de l'agent Gaboury et de quelques autres membres de la Sûreté du Québec sur la ferme de M. Breault où ils avaient trouvé des taches de sang sur une poutre. L'agent Jacques Gaboury qui a lu la déclaration que Jean Leblanc aurait faite à Montréal sera contre-interrogé par Me Louis Cliche, ce matin. Me Pierre Houle et Me Noël Dorion agissent pour la Couronne.

DEMANDE

LOUERAIT
BUNGALOW 6 pièces

TROIS-RIVIÈRES
ou
CAP-DE-LA-MADELEINE

COMMUNIQUEZ:
376-2501
Poste 55



(Photo LaRé, Nicolet)

Journée d'élection à Nicolet

LES NICOLETAINS ALLAIENT aux urnes, hier, pour se choisir un conseiller municipal au siège 6. Les contribuables avaient le choix entre MM. Antonin Forcier et Angelbert Lafond, candidats pour le siège laissé vacant par le départ de M. Jean-Paul Lemay. Au milieu de l'après-midi, hier, un peu plus de 200 électeurs s'étaient prévalus de leur droit et le président d'élection, M. Georges Biron, estimait que le pourcentage du vote devrait être inférieur à 50 pour cent. Les bureaux de scrutin ont ouvert à 9 heures et aucune affluence de votants n'a été enregistrée sur l'heure du midi. La votation s'effectuait à l'école Curé-Brassard, où cinq bureaux avaient été aménagés. Sur la photo, un citoyen de Nicolet dépose son bulletin de vote sous le regard attentif de M. Georges Biron, président d'élection.

Le maire devant le club Richelieu

Possibilité de construire cette année un nouvel hôtel de ville à Nicolet

par Régent LAJOIE

NICOLET — Parlant devant un club de service à Nicolet, le maire de la ville a déclaré que son conseil envisagerait la possibilité de construire, dès cette année, l'hôtel de ville dont plusieurs citoyens attendent le réalisation avec impatience depuis plusieurs années.

Invité au club Richelieu, M. Rémi Raîche a expliqué que le projet de construction de l'hôtel de ville avait été quelque peu retardé à cause de l'étude sur le concept de réaménagement urbain, effectuée par le firme Bémer, l'hiver dernier. Cette firme d'urbaniste a soumis son rapport au cours de l'été 1969 et elle suggérait de construire l'hôtel de ville à l'intersection des rues Brassard et Plessis, face à l'Institut de Police du Québec.

Le premier magistrat a donné plus amples explications relativement au retard apporté à la construction de l'hôtel de ville. Il a cité les raisons pour lesquelles le conseil attendait le rapport Bémer. "Parce que, a dit M. Raîche, nous misions sur un terrain où il y aurait eu du déblaiement à faire et de l'aménagement municipal, travaux qui auraient été subventionnés par la Société d'habitation dans le cadre de la rénovation".

Et de poursuivre le maire: "Cela ne marchant pas, nous allons nous tourner de bord, cette année, et nous allons envisager la construction de l'hôtel de ville qui, evidemment, va coûter plus cher que si la ville avait profité de ce système de rénovation urbaine".

Poursuivant son exposé devant les membres Richelieu sur l'étude faite pour la rénovation urbaine, M. Raîche a affirmé que "c'était de l'administration et de la planification. Malheureusement, les circonstances ont joué contre nous", de conclure le maire de Nicolet.

Majorité Silencieuse

Le maire de Nicolet a fait allusion au récent référendum sur le règlement 500, au Cap-de-la-Madeleine, et il s'en est violemment pris à la "majorité silencieuse".

"Il est évident, a dit M. Raîche, que ceux qui étaient contre le règlement (pour augmenter les émoluments du maire et des conseillers) se sont fait un devoir d'aller voter, tandis que ceux qui étaient en faveur de l'adoption de ce règlement n'ont pas troublé leur petite tranquillité. C'est cette majorité silencieuse qui fait défaut", de soutenir le premier magistrat.

M. Raîche répondait alors à une question d'un membre Richelieu, qui a demandé si le conseil avait encore l'intention de présenter un règlement pour augmenter le salaire et les frais de représentation du maire et des conseillers.

Loisirs

Intervenant sur la question des loisirs, qui a été abordée par un membre Richelieu, M. Lucien Proulx, le maire de Nicolet a déclaré: "Aujourd'hui, les gens ont des loisirs et doivent les occuper. C'est devenu un besoin du temps et en ce qui concerne le conseil municipal, il ne fait qu'exécuter le désir de la population". M. Raîche a fait état du passé où les gens travaillaient environ 60 heures par semaine et où ils n'avaient pratiquement pas de temps à consacrer aux loisirs.

Toujours sur la question loisirs et principalement sur l'aréna du Centre sportif, le premier magistrat a rappelé qu'en 1963, il a été voté un règlement d'emprunt pour permettre l'implantation du complexe des loisirs. "Il a été voté à 73 pour cent des électeurs, de préciser le maire, qui se sont prévalus de leur droit de vote. Le conseil municipal n'avait d'autre alternative que d'exécuter les désirs de la population. M. Raîche a dit que le conseil se devait évidemment de l'exploiter, en parlant du complexe sportif.

En terminant, le maire de Nicolet a déclaré: "C'est un devoir pour le conseil actuel et pour les conseils futurs d'exploiter ce complexe des loisirs qui a été voté et voulu par la population. Ne vous attendez jamais à ce que ce soit une opération rentable", a conclu le maire de Nicolet, M. Rémi Raîche.

Une femme est heurtée par une camionnette

ST-GREGOIRE (R.L.) — Une femme de Saint-Grégoire qui déambulait sur la route 3, entre Nicolet et Saint-Grégoire, a été légèrement blessée après avoir été heurtée par une camionnette.

L'accident est survenu vers 20h.10 du soir, au début de la semaine quand une camionnette conduite par M. Bruno Landry, âgé de 41 ans, de Saint-Grégoire, a quelque peu frappé Mme Annette Doucet, 36 ans, de Saint-Grégoire également.

Le véhicule a effleuré le piéton qui marchait en bordure de la route, face à la propriété de Mme Noël Caron, de Saint-Grégoire. La blessée a été transportée chez un médecin de Sainte-Monique où l'on n'a constaté que des blessures mineures, fort heureusement.

La camionnette de M. Landry, une Fargo 1966, n'a subi aucun dommage.

Tenue d'un camp d'expérience chrétienne

VICTORIAVILLE (R.L.) — En fin de semaine se tenait à Nicolet, au camp Notre-Dame de la Joie, un camp d'expérience chrétienne pour les jeunes de secondaire III, IV et V du diocèse.

45 participants, dont une quinzaine d'éducateurs, ont vécu ce plongeon dans la Bible, à travers des ateliers.

Le chef du camp était Gilbert Lemire.

En atelier, les campeurs commençaient par la lecture des textes en équipe; puis période de réflexion personnelle sur un texte et échange des découvertes. Après, détente et ensuite une plénière. En somme, jeunes et éducateurs ont été enchantés de leur expérience chrétienne.

Analyse de la situation par le directeur Gilles Guay

Des initiatives valables au domaine des loisirs dans Plessisville

PLESSISVILLE (G.A.B.) — Epaulés par des collaborateurs bénévoles, les débuts du loisir à Plessisville furent marqués par bon nombre d'initiatives valables dans les domaines de l'équipement du personnel, comme dans celui de la promotion d'une certaine valeur du loisir.

Quand on pense à la situation actuelle du loisir, il nous semble assister à une reconstitution de la construction de la tour de Babel (brouillon sans fin dans la structure). Beaucoup de gens qui travaillent comme des acharnés, qui veulent atteindre un idéal élevé (une vue plus heureuse) mais personne ne comprend ce que veut son voisin.

Organisation de loisirs à Plessisville; dépersonnalisation de l'homme. Structure pas humaine, tiraillement, opposition, antipathie, ségrégation, etc...

Nous allons tenter de vous décrire certains aspects de cette confusion. Nous croyons que nous sommes justifiés de nous poser de sérieuses questions concernant ces différents points.

Au plan municipal

Face aux problèmes que pose le loisir, on retrouve une variété d'attitudes de la part du pouvoir public municipal et une capacité d'action conditionnée par les possibilités financières de chacun. Dans notre ville, le service et les équipements de loisir sont considérés comme un luxe qu'il ne faut pas se payer. Il ne faudrait pas que cela ne soit qu'une source de prestige liée aux performances des équipes sportives ou autres destinée à consolider le pouvoir des hommes politiques.

Il y a, par ailleurs, au plan municipal, certains hommes publics qui reconnaissent au loisir une valeur de développement des ressources humaines.

Il nous apparaît qu'au sein même du conseil municipal, il existe un malaise au niveau de la conception du loisir.

La ville de Plessisville devant s'occuper du loisir ne semble pas s'être fixé d'objectifs pour le loisir. Si c'est le cas, cela risque de consacrer un état de confusion qui a trop duré.

A. L'organisation du loisir à Plessisville dépend de structures diverses. On retrouve une multitude d'organismes à caractère privé et à but non lucratif face à des organismes publics de plus en plus nombreux. Dans le secteur privé, on peut mentionner les comités paroissiaux ou de quartier, (OTJ) les associations sportives, les clubs sociaux, le centre de loisirs (CML), les mouvements de jeunesse, les associations de chasse et pêche, l'association des étudiants et combien d'autres associations culturelles et sociales.

Dans le secteur public, le service municipal et les commissions scolaires locale et régionale, la CML. Evidemment, chacun y va selon ce qu'il croit juste. Dans son ensemble, la situation souffre d'un manque de partage des responsabilités: notons à titre d'exemple, la duplication des efforts, en certains milieux, entre un service d'éducation permanente et un service municipal de loisirs.

Du fait qu'on a négligé de déterminer les responsabilités de chacun il en résulte de la compétition, de la duplication et des absences en certains secteurs.

L'absence de partage des responsabilités entre le grand nombre de structures du secteur privé et les différentes structures du secteur public engendre des duplications d'efforts, des pertes d'énergie et des lacunes dans l'organisation du loisir à Plessisville. (Suggestion, recommandations: une table ronde entre ces parties pour qu'une étude soit entreprise pour la distribution des responsabilités et la mise en place des mécanismes de coordination).

Actuellement de nombreuses réalisations dans l'aménagement des équipements de loisir. Cependant, ces équipements ne correspondent pas toujours à des priorités définies par un plan directeur des équipements collectifs sur le plan local.

De plus, les usagers et les responsables de l'animation d'un équipement sont peu ou pas consultés et surtout écoutés en vue de l'élaboration du programme (au sens architectural) contenu, dispositions des locaux, aménagement, etc). Cela a pour conséquence de ne pas assurer le plein emploi de l'équipement qui très souvent ne correspond pas aux besoins réels du milieu.

Cette constation s'applique autant aux équipements sportifs qu'artistiques, terrains de plein air, etc. (exemple: le Centre de loisirs est un exemple du manque de planification et d'aspiration de la population).

L'aménagement des équipements de loisir ne correspond pas souvent à des priorités établies par un plan directeur des équipements collectifs et ne tient pas suffisamment compte des besoins réels de la population et des exigences de l'animation.

Mise en garde

Il nous apparaît important de signaler ici l'immense disproportion entre les investissements consentis pour l'aménagement et l'entretien des équipements de loisir et les sommes ridicules dépensées pour leur mise en valeur. Il est souvent plus facile de faire engager un concierge qu'un animateur compétent (centre.)

On consent des sommes considérables pour la construction en regard de sommes dérisoires consacrées à l'engagement du personnel. C'est la politique des "éléphants blancs") de beaux et grands monuments, mais personne dedans!

Remarques: Nous devons déplorer un net déséquilibre entre les sommes consenties pour l'aménagement et l'entretien des équipements de loisir et celles affectées à l'engagement d'un personnel capable de les animer.

La programmation n'est-elle par parfois fonction de la spécialisation de la personne en place? Le souci de répondre à tous les besoins de toute une population n'apparaît pas un souci constant.

Nous notons un déséquilibre en faveur de certaines activités dans la programmation du loisir. Le souci de répondre de façon adéquate aux besoins diversifiés, variables et croissants de toute une population n'est pas une préoccupation constante dont on est suffisamment conscient.

Les gens qui définissent le loisir sont tributaires de leur expérience. Il existe plusieurs définitions parce qu'il existe plusieurs expériences; un individu qui a acquis son expérience dans les sports et tentera de définir le loisir comme étant la pratique du sport. Ceci n'est qu'un exemple, les sportifs ne sont pas les seuls à commettre cette erreur. Ce qui est malheureux, c'est que l'individu fait un absolu de son expérience.

La recherche est une nécessité fondamentale pour l'animateur soucieux de répondre aux multiples besoins de loisir d'une population.

Conclusion

Le problème de loisir à Plessisville peut sembler chargé et excessivement morne. Nous tenons à dire qu'en dépit de toute cette confusion, des initiatives valables ont su s'implanter et servir utilement la population.

Notre but est de faire ressortir surtout l'absence de coordination, de dialogue qui se trouve sur tous les plans et dans tous les aspects de l'organisation du loisir. Nous voulons surtout démontrer qu'il devient urgent de mettre un terme à cette situation si nous voulons franchir une nouvelle étape qui sera un pas en avant.

Malgré des efforts valables, le loisir à Plessisville et au Québec souffre d'une grande confusion dûe à l'insuffisance de dialogue et à l'absence de coordination et de planificafion.

M. Antonin Forcier est élu conseiller de Nicolet

NICOLET (R.L.) — M. Antonin Forcier a été élu hier soir conseiller municipal au siège No 6, avec une majorité de 26 voix sur son adversaire, M. Engelbert Lafond.

Le nouveau conseiller a obtenu les suffrages de 227 électeurs tandis que son adversaire en recueillait seulement 201. Sept bulletins de votation ont été rejetés.

Seulement 435 électeurs se sont prévalus de leur droit, soit environ 40 p.c. des citoyens qui avaient droit de vote. L'élection a été calme et aucun incident n'a été déploré.

M. Antonin Forcier possède une vaste expérience de la politique municipale pour avoir occupé le poste de conseiller de 1949 à 1966.



(Photo LaRe)

Présentation des duchesses à Gentilly

LES QUATRE DUCHESSES du premier carnaval d'hiver de Gentilly ont été présentées au public au cours de la dernière fin de semaine alors que s'est ouverte la période de festivités qui se poursuivra jusqu'à dimanche. Outre la soirée de présentation des duchesses, quatre charmantes jeunes filles de Gentilly, plusieurs autres manifestations ont eu lieu dont la spectaculaire course de motoneiges et la soirée typiquement canadienne, à la salle de l'école Paul VI. Sur la photo, de gauche à droite, M. Jacques Blanchette président du premier carnaval d'hiver de Gentilly; Mlles Louise Trottier, Lorraine Beaudet et Cécile Richard, duchesses; le sympathique Bonhomme Carnaval, ainsi que la gracieuse duchesse France Paris. Les organisateurs du carnaval de Gentilly n'ont rien ménagé pour faire de leur période de festivités un succès. Une foule nombreuse a assisté à la présentation des duchesses, au Bal Musette. Le lendemain, près de 2,000 personnes ont assisté à l'une des plus spectaculaires courses de motoneige à être présentée dans la région. Cette journée s'est clôturée par une grande soirée canadienne, à la salle de l'école Paul VI, où plusieurs talents locaux ont eu l'opportunité de se faire valoir. Parmi les grands événements à venir, il y a la soirée bavaroise et le gala de couronnement de la reine.

Dans les environs de Saint-Grégoire

Cinq personnes blessées dans deux accidents

NICOLET (R.L.) — La région de Saint-Grégoire a été quelque peu désastreuse au cours de la dernière fin de semaine alors que cinq personnes ont été blessées dans deux accidents de la circulation.

Le plus important de ces accidents est survenu dimanche après-midi, à 15 heures, quand deux automobiles se sont heurtées dans le village, face à l'église paroissiale de Saint-Grégoire. Quatre passagers d'une même voiture ont subi des blessures.

L'automobile était conduite par M. Lionel Lamarche, âgé de 42 ans, de Tracy. Celui-ci était accompagné de son épouse, Georgette, âgée de 42 ans également, de même que M. Kostas Koltoykys, âgé de 20 ans et son épouse, Huguette, âgée de 23 ans, de Sorel. Toutes ces personnes ont été blessées puis transportées à l'hôpital Christ-Roi de Nicolet, par les ambulanciers de la maison Gaudet.

M. Lamarche conduisait une voiture Chevrolet 1965 qui a subi pour environ $1,000 de dommages.

La seconde automobile impliquée était conduite par M. Jean-Claude Parr, âgé de 23 ans, de Saint-Grégoire. Ce dernier voyageait seul au moment de l'accident. Son véhicule, une Ford 1964, a subi pour environ $500 de dégâts.

L'agent Jean-Paul Tremblay, de la Sûreté du Québec, détachement de Nicolet, a procédé aux vérifications d'usage.

Capotage

Un Montréalais de 33 ans, M. Armand Lewis, a subi diverses blessures quand l'automobile dans laquelle il prenait place a capoté sur la route 13 samedi. L'accident s'est produit au sud du village de Saint-Grégoire, entre cette municipalité et le village de Saint-Célestin.

M. Lewis était passager dans une automobile conduite par M. Albert Masliah, âgé de 29 ans, de Montréal également. L'automobile de marque Valiant 1964 a subi pour environ $300 de dommages. M. Masliah n'a pas été blessé dans l'accident.

Courrier Sud

● Pour la première fois, le club Midget Henri Vallières Inc., de Nicolet, ira représenter la localité au prochain tournoi international de hockey Midget qui se déroulera du 6 au 15 février, à Drummondville. Les porte-couleurs locaux disputeront leur première joute mercredi, le 11 février, à 9h. de l'avant-midi, en recevant la visite de l'équipe Hespeler, d'Ontario.